

IXIOS FUNDS

rapport annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.06.2023

■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	4
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i>	8
comptes annuels agrégés	9
<i>bilan</i>	10
<i>actif</i>	10
<i>passif</i>	11
<i>hors-bilan</i>	12
<i>compte de résultat</i>	13
<i>annexes</i>	14
<i>règles & méthodes comptables</i>	14
IXIOS GOLD	15
IXIOS SMART MANUFACTURING	65
IXIOS RECOVERY	105
IXIOS ENERGY METALS	147

Commercialisateurs	EXANE DERIVATIVES SNC 6, rue Ménars - 75002 Paris France. IXIOS ASSET MANAGEMENT 6, rue Ménars - 75002 Paris France.
Société de gestion	IXIOS ASSET MANAGEMENT 6, rue Ménars - 75002 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Monsieur Frédéric Sellam

Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV IXIOS FUNDS est un OPCVM à compartiments.

Objectif de gestion :

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 30 juin 2023, la Sicav IXIOS FUNDS comprenait 4 compartiments :

- IXIOS GOLD
- IXIOS SMART MANUFACTURING
- IXIOS RECOVERY
- IXIOS ENERGY METALS

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion www.ixios-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site www.ixios-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Ixios Asset Management, 6, rue Ménars, 75002 Paris.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*

rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 juin 2023

IXIOS FUNDS

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

IXIOS ASSET MANAGEMENT

8, rue d'Aboukir

75008 PARIS

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments IXIOS FUNDS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**IXIOS FUNDS****Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels du compartiment Ixios Gold, incluse dans le paragraphe « Règles d'évaluation des actifs », relative aux modalités de valorisation des titres Firefinch qui représentent 2,26% de l'actif net du compartiment :

« Les titres Firefinch qui représentent 2,26% de l'actif net sont valorisés au 30/06/2023 par la société de gestion sur la base des actifs détenus par la société (des titres Leo Lithium et du cash).

En effet, la société Firefinch a suspendu sa cotation depuis fin juin 2022 à la suite d'un besoin de recapitalisation d'un projet au Mali. N'ayant pas pu trouver des financements, le projet est bloqué, la société de gestion analyse donc la société Firefinch comme une coquille vide avec une participation dans la société Leo Lithium. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



IXIOS FUNDS

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



IXIOS FUNDS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Sellam', written over a horizontal line.

FREDERIC SELLAM
2023.09.29 17:53:49 +0200

rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 juin 2023**

IXIOS FUNDS

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
A COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
IXIOS ASSET MANAGEMENT
8, rue d'Aboukir
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

FREDERIC SELLAM
2023.09.29 17:53:41 +0200

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

comptes annuels agrégés

BILANactif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	212 819 270,88	245 737 165,82
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	209 798 166,94	240 129 361,51
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	480 270,89	413 956,99
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 540 833,05	5 193 847,32
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 699 790,50	8 780 218,71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 699 790,50	8 780 218,71
Comptes financiers	10 632 742,81	7 133 069,25
Liquidités	10 632 742,81	7 133 069,25
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	227 151 804,20	261 650 453,78

BILAN passif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	241 880 402,22	232 920 144,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-19 798 635,73	26 630 393,17
• Résultat de l'exercice	-964 867,90	-3 624 159,42
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	221 116 898,59	255 926 378,57
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 897 141,75	3 067 704,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 897 141,75	3 067 704,91
Comptes financiers	137 763,86	2 656 370,30
Concours bancaires courants	137 763,86	2 656 370,30
Emprunts	-	-
Total du passif	227 151 804,20	261 650 453,78

HORS-bilan

30.06.2023

30.06.2022

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	168 884,89	2 970,91
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 149 237,32	2 533 349,28
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	141 467,40	229 142,98
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 459 589,61	2 765 463,17
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-107 069,54	-76 665,08
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-107 069,54	-76 665,08
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 352 520,07	2 688 798,08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 382 315,51	-5 749 911,60
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 029 795,44	-3 061 113,51
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	64 927,54	-563 045,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-964 867,90	-3 624 159,42

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Au 30 juin 2023, la Sicav IXIOS FUNDS comprenait 4 Compartiments :

- IXIOS GOLD
- IXIOS SMART MANUFACTURING
- IXIOS RECOVERY
- IXIOS ENERGY METALS

- Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

- Règles et méthodes comptables (*)

- Compléments d'information (*)

Devise de comptabilité

L'agrégation des comptes annuels est présentée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

IXIOS GOLD

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

Commercialisateur	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Société de gestion	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action S - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R - EUR	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

IXIOS GOLD est un compartiment recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les actions de sociétés majoritairement aurifères et de métaux précieux. L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (dividendes net réinvestis) sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon une méthodologie de notation propriétaire par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») visant à créer de la valeur durable.

Indicateur de référence :

La performance d'IXIOS GOLD pourra être comparée à l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return. Il est calculé en USD et EUR, dividendes réinvestis et est publié par ICE Data Indices, LLC.

La gestion du Compartiment n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Conformément au Règlement Benchmark, l'Administrateur ICE Data Indices, LLC de l'indice de référence NYSE Arca Gold Miners est inscrit sur le Registre ESMA.

Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site <https://www.theice.com/market-data/indices/equity-indices/ucits>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à constituer un portefeuille concentré en actions de sociétés aurifères et de métaux précieux.

La gestion d'IXIOS GOLD s'appuie sur une sélection discrétionnaire et rigoureuse de titres – « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus d'investissement qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Au minimum 90% des titres en portefeuille ont obtenu une notation ESG par la société de gestion ou un de ses fournisseurs de données extra-financières.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formation par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Ixios Asset Management disponible sur le site internet www.ixios-am.com.

La stratégie d'investissement vise à réduire le risque de durabilité.

Un rapport périodique relatif aux caractéristiques extra-financière est tenue à disposition des investisseurs. Le compartiment Ixios Gold a obtenu le label ISR ainsi que le label ESG de LuxFLAG.

Pour toute information complémentaire veuillez-vous référer à la politique ESG présente sur notre site internet www.ixios-am.com

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure financière,
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- Les perspectives de croissance de la production et du chiffre d'affaires,
- Les risques géopolitiques liés à la localisation des actifs,
- L'aspect spéculatif de la valeur.

La gestion active du fonds relève donc d'une stratégie « long only », axée sur la sélection de titres tout en intégrant également une approche macroéconomique afin d'affiner son allocation d'actif.

Catégories d'actifs utilisés

Les actions

IXIOS GOLD est composé principalement des actions de sociétés domiciliées en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, et au Royaume-Uni. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner les titres issus des pays émergents ou les actions avec une capitalisation boursière en deçà de 50 millions de US dollar.

Les valeurs susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs aurifères et de métaux précieux.

Jusqu'à 100% du portefeuille actions peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, le Dollar Américain. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

IXIOS GOLD est investi à minimum à 60% de son actif net en actions.

Instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, principalement à des fins de gestion des liquidités et dans la limite de 20% de son actif net.

Il s'agit d'instruments inférieurs à douze mois émis par des états en dollars US (par exemple T Bills) de type high grade ou supérieur (notation court terme minimale équivalente à A-1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's/ P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch Ratings ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des instruments utilisés ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit réalisée par la société de gestion.

Il n'est pas envisagé d'intervenir sur des obligations du secteur privé.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Afin d'assurer la liquidité du fonds, en cas de retournement temporaire du marché aurifère ou de demande de rachat significative ou afin de placer les liquidités en attente d'investissement, la gestion pourra utiliser des OPC monétaires.

Les OPC utilisés dans ce cadre seront :

- De droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE ;
- De droit français ou étranger relevant de la directive 2011/61/UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre conditions détaillées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment n'investira pas dans des autres compartiments de la SICAV Ixios Funds. Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts d'OPC.

Instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Action ;
- Change.

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur actions et de change ;
- Options sur actions ;
- Swaps de change ;
- Change à terme.

Le compartiment peut investir dans des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux, afin de conclure :

- Des ventes de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;
 - o Sur des positions existantes : ventes de call afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours du sous-jacent est anticipée ;
 - o Sur de nouvelles positions : ventes de put afin de pouvoir ouvrir une position à un coût réduit.
- Des contrats de change à terme (de gré à gré ou standardisés) ou swap de devises afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

Ces opérations seront effectuées dans la limite à 1 fois l'actif net du compartiment.

Les opérations sur dérivés listés n'ont pas pour objectif de créer un effet de levier et leur potentiel exercice sera toujours couvert par des liquidités.

Les opérations de gré à gré sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement grade » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

Titres intégrant des dérivés

Les titres intégrant des dérivés ne font pas partie de la gestion active du compartiment.

Le compartiment peut détenir des dérivés intégrés (warrants ou bons de souscription...), à titre accessoire, par exemple lors de l'augmentation de capital d'une société avec bons de souscription attachés. En cas d'obtention, ceux-ci seront exercés selon l'analyse du gérant.

Dépôts

Le compartiment peut détenir une partie de ses actifs nets en dépôts à terme auprès du Dépositaire dans la limite de 10% de son Actif net.

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations de prêt de titres

Le compartiment peut avoir recours au prêt de titres par référence au code monétaire et financier dans une perspective d'optimisation des revenus de l'OPCVM dans la limite de 100% du portefeuille actions. La proportion attendue du portefeuille actions qui fera l'objet de telles opérations ou contrats ne devrait pas dépasser 20%.

La rémunération sur les opérations de cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement grade » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

Politique de gestion des garanties financières

Les garanties financières désignent l'ensemble des actifs remis en garantie dans le cadre des opérations sur instruments dérivés négociés de gré-à-gré ou dans le cadre d'opérations de gestion efficace de portefeuille (cessions temporaires de titres).

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définis dans la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

Les actifs éligibles en tant que garantie financière sont les suivants :

- Liquidités ;
- Obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial ;
- Actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants :

- Liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.
- Corrélation : les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties financières : aucun émetteur de titres reçues en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- Dépôt ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées dans une prise en pension livrée ;
- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

Risque de perte en capital

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions

Le compartiment est exposé à la hauteur de 60% minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la concentration de l'exposition

Le compartiment est exposé à tout moment principalement sur le marché actions des sociétés minières. Les performances de ce marché spécifique peuvent être inférieures à celles d'autres secteurs.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de durabilité

Il se caractérise par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Facteurs environnementaux : Impact sur l'environnement, ce qui peut comprendre l'utilisation de l'eau, la pollution, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique, les émissions de gaz et les changements climatiques. Facteurs sociaux : Droits de la personne, santé et sécurité, conditions de travail des employés, impact sur la communauté, diversité, évolution démographique, modèles de consommation et réputation des actionnaires. Facteurs de gouvernance : Indépendance du conseil d'administration et diversité de ses membres, alignement des actionnaires et des dirigeants, rémunération, droits des actionnaires, transparence et divulgation, éthique ou culture des affaires.

Ces risques sont pris en compte dans le processus d'investissement et de gestion des risques sous limite de nos capacités. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille.

Risque lié aux données ESG

La gestion fonde son analyse sur des informations relatives aux critères ESG provenant en partie de fournisseurs d'informations tiers qui peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, indisponibles. En conséquence il existe un risque que la gestion puisse intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles. La gestion atténue ce risque en incluant sa propre analyse.

Risque de change

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Dollars Américains (USD), le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, le Dollar Américain (USD). La valorisation des actifs sous-jacents peuvent être affectés par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et le Dollar Américain (USD).

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

Risque de liquidité

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Garantie ou protection

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés**

- **Action F** : investisseurs fondateurs
- **Action S, S-EUR, I et I - EUR** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- **Action P, P – EUR et R-EUR** : tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions aurifères et de métaux précieux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans IXIOS GOLD dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

Personnes Non Eligibles :

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS).
- tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

Intermédiaires Non Eligibles :

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>

- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirent acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion www.ixios-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site www.ixios-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : Ixios Asset Management, 8, rue d'Aboukir, 75002 Paris.*

• *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*

• *Date de création du compartiment : 29 mai 2019.*

rapport de gestion du président

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 juin 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Classe	Devise	Date de Lancement	Performance					
			Exercice 2022-2023			Depuis le lancement		
			de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence	de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence
F	USD	26/06/2019	4,01%	11,14%	-7,13%	41,22%	24,27%	16,95%
S	USD	08/09/2020	3,80%	11,14%	-7,33%	-23,21%	-22,69%	-0,52%
I	USD	29/05/2019	3,44%	11,14%	-7,70%	68,84%	55,58%	13,26%
P	USD	25/06/2019	2,77%	11,14%	-8,37%	35,23%	24,09%	11,13%
I - EUR	EUR	08/10/2019	-0,90%	6,50%	-7,40%	26,48%	13,01%	13,46%
P - EUR	EUR	30/10/2019	-1,52%	6,50%	-8,02%	26,91%	18,33%	8,58%
R - EUR	EUR	15/03/2022	-1,80%	6,50%	-8,30%	-27,09%	-16,50%	-10,59%

Pour l'exercice clôturé le 30 juin 2023, Ixios Gold (classe de référence I) a augmenté de 3,44 % en sous-performance de -7.70% par rapport à son indice de référence de performance (NYSE Arca Gold). Au cours de la même période, le prix de l'or a augmenté de 5 %.

Ce fut une année complexe au cours de laquelle l'or a évolué dans une large fourchette de plus de 25 %. Le principal facteur négatif a été la forte hausse des taux d'intérêt réels, qui sont passés de zéro à plus de 1,5 %. Cette hausse a été compensée par une baisse du dollar de l'ordre de 5 %.

Le nouveau facteur le plus important sur le marché a été le retour en force des achats d'or par les banques centrales. La Chine a fait un retour remarqué sur le marché en annonçant des achats importants au cours de la plupart des mois à partir de novembre. De nombreuses autres banques centrales d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud lui ont emboîté le pas.

Nous estimons que le gel des réserves de la banque centrale russe détenues en obligations d'État occidentales a été un signal d'alarme. Il semble désormais évident que les réserves détenues en obligations d'autres pays ne sont des réserves que tant que des relations cordiales existent entre l'émetteur et le propriétaire. En revanche, l'or physique détenu dans un pays ne peut être sanctionné et peut être vendu n'importe où dans n'importe quelle devise - ce qui est la véritable définition d'une réserve.

Il est intéressant de noter que les achats des banques centrales ne se sont pas limités aux pays non alignés : Singapour, la Pologne, la Thaïlande, la République tchèque et le Brésil ont tous augmenté leurs avoirs.

Nous continuons à penser que ce processus de reconstitution des réserves internationales n'en est qu'à ses débuts et qu'il faudra encore plusieurs années pour le mener à bien. Le marché de l'or a maintenant des acheteurs structurels de dernier recours qui semblent avoir mis un plancher sous le prix.

Pour les mineurs d'or, l'année a également été complexe. L'inflation a été un problème particulier au niveau des coûts. Elle a eu un impact sur les coûts d'exploitation et les dépenses d'investissement. Les prix de l'énergie, de l'acier, du cyanure, des explosifs et des produits chimiques ont fortement augmenté, surtout entre juin et décembre. Les coûts et la disponibilité de la main-d'œuvre ont également posé un problème sur un marché tendu, de nombreuses entreprises minières enregistrant une forte rotation de la main-d'œuvre dans un contexte de concurrence acharnée pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés.

Un autre défi a été la détérioration significative du climat géopolitique, en particulier en Afrique où la sécurité et la stabilité politique se sont dégradées, notamment au Mali, au Soudan, en Afrique du Sud et au Burkina, tous d'importants pays producteurs d'or. La situation politique dans plusieurs pays d'Amérique du Sud est également préoccupante. La montée du sentiment populiste contre l'exploitation minière au Pérou, au Chili, en Équateur et au Mexique a remis en question les délais d'autorisation et de développement des nouvelles mines dans ces pays.

L'année a été marquée par des succès remarquables en matière de sélection de titres au sein de notre portefeuille de producteurs : Emerald a progressé de 80 %, Lundin Gold de 75 %, Orla de 54 %, DRD de 93 % et Calibre de 40 %.

Des projets de développement exceptionnels tels que Bellevue +90% et Collective +78% se sont bien comportés, mais ces résultats ont été largement annulés par les mauvaises performances de la plupart de nos investissements dans l'exploration et le développement, qui ont fortement souffert de l'impact de l'incertitude sur les coûts d'investissement et des défis d'exécution dans un marché du travail tendu.

En ce qui concerne l'avenir, nous restons optimistes quant aux perspectives du secteur. Depuis le début de l'année civile, les coûts ont commencé à baisser. Les prix de l'acier, du cyanure, des explosifs et de l'énergie ont tous baissé, tandis que la situation de la main-d'œuvre s'est stabilisée.

Bien qu'il ait subi de plein fouet l'impact de l'inflation, le secteur a généré un léger flux de trésorerie disponible au cours de l'année civile 2022, ce qui, selon nous, témoigne de l'amélioration de la qualité de la gestion dans l'ensemble de l'industrie. Nous nous attendons à ce que le deuxième semestre de l'année 2023 montre de nouvelles améliorations, car la production augmente - la production de la plupart des mineurs d'or est pondérée par le deuxième semestre - et les coûts continuent de diminuer. Les mineurs continuent de se négocier vers le bas de leur fourchette d'évaluation historique.

Le prix de l'or reste le principal moteur de la performance du secteur et, là encore, nous sommes optimistes. Les taux d'intérêt réels semblent avoir atteint leur maximum et le dollar s'est encore affaibli. Entre-temps, les achats d'or par les banques centrales se poursuivent à un rythme soutenu. Il y a de fortes chances que l'or franchisse ses plus hauts niveaux historiques au cours du second semestre 2023.

Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALAMOS GOLD INC.	10 731 122	10 978 668
B2GOLD CORP.	9 143 054	9 504 590
VICTORIA GOLD CORP.	9 034 378	9 261 067
SILVERCREST METALS INC.	4 230 501	13 687 282
AGNICO EAGLES MINES LTD	8 363 936	8 972 236
OCEANAGOLD CORPORATION	9 614 129	6 294 398
LUNDIN GOLD	8 120 365	6 425 645
MAG SILVER CORP	6 916 814	5 139 048
WESDOME GOLD MINES LTD.	4 641 681	7 110 470
CENTERRA GOLD	5 756 137	4 686 133

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Information sur la sélection des intermédiaires

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que:

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;
- la qualité du traitement administratif.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Information sur les frais de gestion variables

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

Classe	Devise	Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
		sur encours	sur rachats	Total
F	USD	-	1 681,80	1 681,8
S	USD	-	-	-
I	USD	-	35 766,17	35 766,17
P	USD	-	707,76	707,76
I - EUR	EUR	-	3 599,97	3 599,97
P - EUR	EUR	-	163,48	163,48
R - EUR	EUR	-	-	-

Droits de Vote

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet www.ixios-am.com.

Politique de rémunération

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet www.ixios-am.com.

Rémunérations versées sur l'exercice

en k€			
Exercice 2022	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	696	608	-
Rémunérations Variables	11	-	-
Total des rémunérations	717	608	-
Effectif total	7	5	-

Méthode de calcul du risque global

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

comptes annuels

BILANactif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	99 860 839,36	123 595 637,63
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99 380 568,47	123 194 573,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	480 270,89	401 063,80
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 645 211,87	5 966 062,48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 645 211,87	5 966 062,48
Comptes financiers	5 216 489,53	395 265,33
Liquidités	5 216 489,53	395 265,33
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	108 722 540,76	129 956 965,44

BILAN passif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	123 296 250,01	125 252 123,92
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 756 686,48	2 568 531,83
• Résultat de l'exercice	-531 990,03	-1 250 710,05
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	104 007 573,50	126 569 945,70
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4 700 153,45	1 683 045,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 700 153,45	1 683 045,58
Comptes financiers	14 813,81	1 703 974,16
Concours bancaires courants	14 813,81	1 703 974,16
Emprunts	-	-
Total du passif	108 722 540,76	129 956 965,44

HORS-bilan

30.06.2023

30.06.2022

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	73 385,90	985,65
• Produits sur actions et valeurs assimilées	840 226,66	900 137,72
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	913 612,56	901 123,37
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-49 008,29	-24 181,00
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-49 008,29	-24 181,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	864 604,27	876 942,37
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 474 845,54	-2 121 972,59
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-610 241,27	-1 245 030,22
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	78 251,24	-5 679,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-531 990,03	-1 250 710,05

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.

Par exception, les titres Firefinch qui représentent 2,26% de l'actif net sont valorisés au 30/06/2023 par la société de gestion sur la base des actifs détenus par la société (des titres Leo Lithium et du cash).

En effet, la société Firefinch a suspendu sa cotation depuis fin juin 2022 à la suite d'un besoin de recapitalisation d'un projet au Mali. N'ayant pas pu trouver des financements, le projet est bloqué, la société de gestion analyse donc la société Firefinch comme une coquille vide avec une participation dans la société Leo Lithium. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action F 0,8% TTC
		Action S 1 % TTC
		Action S - EUR 1 % TTC
		Action I 1,35% TTC
		Action I - EUR 1,35% TTC
		Action P 2,0% TTC
		Action P - EUR 2,0% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,2% TTC Maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	L'OPCVM pouvant être investi en part ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais seront au maximum de 0,1% TTC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Action F, Action S, Action I et Action P 15% maximum de la surperformance au-delà de l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (USD), dividendes net réinvestis
		Action S - EUR, Action I - EUR, Action P - EUR et Action R - EUR 15% maximum de la surperformance au-delà de l'indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (EUR), dividendes net réinvestis

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Période d'observation et fréquence de cristallisation

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du compartiment.

La fréquence de cristallisation est la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée, le cas échéant, doit être payée à la société de gestion. Cette cristallisation intervient une fois par an à l'issue de la période d'observation.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

A titre d'information, la date de départ de la première période de référence est le 1er juillet 2022.

Indicateur de référence

- Indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return en USD pour les actions F, S, I, P ;
- Indice NYSE Arca Gold Miners Net Total Return (EUR), dividendes net réinvestis pour les actions S – EUR, I – EUR, P-EUR et R -EUR

Méthode de calcul

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de la classe d'action correspondante et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'Indicateur de Référence, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que la classe d'actions (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de surperformance des classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables représentera 15% TTC de la différence entre la performance des classes d'actions du fonds et la performance de l'Actif de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.

- En cas de sous-performance classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision selon le même taux à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront peut-être perçus en cours d'exercice.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de la classe d'actions du fonds à l'issue de la période de d'observation et de performance positive, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de surperformance de classe d'actions du fonds à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de classe d'actions du fonds, la société de gestion ne perçoit aucune commission de surperformance mais une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds.

Exemples

En fonction des périodes d'observations, la classe d'action du fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Année N	Performance du la classe d'actions	Performance de l'indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15%*5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	8%	4%	4%	0%	4%	0%	OUI	15%*4%
Année 7	9%	7%	2%	0%	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%*	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%**	1%	0%	Oui	15%*1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante).

En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action S - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R - EUR	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

Devise	30.06.2023	30.06.2022
	USD	USD
Actif net en début d'exercice	126 569 945,70	186 251 159,97
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	24 084 781,94	66 089 190,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-49 128 023,24	-83 685 421,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 613 117,23	29 281 099,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 928 078,65	-24 804 603,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-444 133,48	-590 882,90
Différences de change	-4 711 852,64	-9 657 643,09
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	21 562 057,91	-35 067 923,75
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-13 303 304,19	-34 865 362,10
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-34 865 362,10	202 561,65
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-610 241,27	-1 245 030,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	104 007 573,50	126 569 945,70

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 216 489,53
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 813,81
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 216 489,53	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 813,81	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CAD	AUD	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	76 069 165,45	17 643 911,65	3 763 762,26	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 587 160,25	-	-	-
Comptes financiers	184 681,86	45 789,59	703,24	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 981 607,94	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14 813,81
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 645 211,87
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	3 640 197,73
Coupons à recevoir	5 014,14
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	4 700 153,45
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	4 323 395,36
Frais provisionnés	370 136,89
Rachat à payer	6 621,20
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F / FR0013412871	5 251,145	7 158 266,61	9 113,287	12 255 877,47
Action I / FR0013412889	3 641,276	5 987 973,77	13 728,612	21 757 895,21
Action I - EUR / FR0013447737	6 814,384	9 429 351,55	8 009,209	10 801 270,72
Action P / FR0013412897	454	621 927,86	2 856,972	3 666 344,93
Action P - EUR / FR0013447752	669	875 227,00	481,1	646 634,91
Action R - EUR / FR0014001CT8	15,405	12 035,15	-	-
Action S / FR0013476165	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412871		-		-
Action I / FR0013412889		-		-
Action I - EUR / FR0013447737		-		-
Action P / FR0013412897		-		-
Action P - EUR / FR0013447752		-		-
Action R - EUR / FR0014001CT8		-		-
Action S / FR0013476165		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412871		-		-
Action I / FR0013412889		-		-
Action I - EUR / FR0013447737		-		-
Action P / FR0013412897		-		-
Action P - EUR / FR0013447752		-		-
Action R - EUR / FR0014001CT8		-		-
Action S / FR0013476165		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412871		-		-
Action I / FR0013412889		-		-
Action I - EUR / FR0013447737		-		-
Action P / FR0013412897		-		-
Action P - EUR / FR0013447752		-		-
Action R - EUR / FR0014001CT8		-		-
Action S / FR0013476165		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action F / FR0013412871	0,95
Action I / FR0013412889	1,51
Action I - EUR / FR0013447737	1,50
Action P / FR0013412897	2,16
Action P - EUR / FR0013447752	2,15
Action R - EUR / FR0014001CT8	2,43
Action S / FR0013476165	1,15

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action F / FR0013412871	1 681,77
Action I / FR0013412889	35 766,20
Action I - EUR / FR0013447737	6 222,14
Action P / FR0013412897	707,78
Action P - EUR / FR0013447752	984,20
Action R - EUR / FR0014001CT8	0,52
Action S / FR0013476165	0,02

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-531 990,03	-1 250 710,05
Total	-531 990,03	-1 250 710,05

Action F / FR0013412871	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-62 121,24	-198 755,28
Total	-62 121,24	-198 755,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013412889	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-128 822,44	-400 426,82
Total	-128 822,44	-400 426,82
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I - EUR / FR0013447737	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-125 181,11	-222 272,10
Total	-125 181,11	-222 272,10
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P / FR0013412897	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-95 835,97	-204 829,13
Total	-95 835,97	-204 829,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P - EUR / FR0013447752	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-81 161,31	-149 039,02
Total	-81 161,31	-149 039,02
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action R - EUR / FR0014001CT8	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-212,80	-5,66
Total	-212,80	-5,66
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action S / FR0013476165	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-38 655,16	-75 382,04
Total	-38 655,16	-75 382,04
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 756 686,48	2 568 531,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-18 756 686,48	2 568 531,83

Action F / FR0013412871	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 731 420,82	943 096,64
Total	-7 731 420,82	943 096,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013412889	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 429 029,80	710 877,80
Total	-3 429 029,80	710 877,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I - EUR / FR0013447737	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 104 691,24	369 989,47
Total	-3 104 691,24	369 989,47
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action P / FR0013412897	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 316 816,49	210 687,65
Total	-1 316 816,49	210 687,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action P - EUR / FR0013447752	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 097 572,26	116 338,04
Total	-1 097 572,26	116 338,04
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R - EUR / FR0014001CT8	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 372,55	-19,96
Total	-2 372,55	-19,96
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action S / FR0013476165	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 074 783,26	217 562,21
Total	-2 074 783,26	217 562,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 29 mai 2019.

Devise					
USD	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Actif net	104 007 573,50	126 569 945,70	186 251 159,97	131 657 919,03	-

Action F / FR0013412871					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD					
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Nombre d'actions en circulation	30 437,408	34 299,55	46 999,076	48 355,657	-
Valeur liquidative	1 412,24	1 357,82	1 799,01	1 594,97	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-256,05	21,70	444,33	178,36	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013412889					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD					
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Nombre d'actions en circulation	11 246,479	21 333,815	16 269,776	11 860,24	-
Valeur liquidative	1 688,4	1 632,22	2 174,66	1 948,08	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-316,35	14,55	520,02	216,47	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - EUR / FR0013447737	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	12 461,289	13 656,114	18 820,405	13 411,33
Valeur liquidative	1 264,75	1 276,26	1 498,80	1 419,73
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-259,19	10,81	425,37	126,79

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0013412897	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	5 366,937	7 769,909	7 829,83	6 135,036
Valeur liquidative	1 352,26	1 315,83	1 764,64	1 579,94
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-263,21	0,75	420,55	162,93

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P - EUR / FR0013447752		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Nombre d'actions en circulation	4 369,477	4 181,577	2 388,138	212,436	-
Valeur liquidative	1 269,12	1 288,69	1 530,64	1 460,86	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-269,76	-7,82	422,44	144,00	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R - EUR / FR0014001CT8		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Nombre d'actions en circulation	16,405	1	-	-	-
Valeur liquidative	729,15	742,52	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-157,59	-25,62	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action S / FR0013476165	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	15 000	15 000	15 000	-
Valeur liquidative	767,90	739,76	980,94	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-140,89	9,47	169,37	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.06.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CA00379L1067	ABRASILVER RESOURCE CORP	PROPRE	2 000 000,00	430 747,39	CAD	0,41
CA0115321089	ALAMOS GOLD SHS A	PROPRE	200 000,00	2 384 000,00	USD	2,29
CA0209361009	ALTIUS MINERALS CORPORATION	PROPRE	106 600,00	1 764 205,26	CAD	1,70
CA0287919116	AMERICAN PACIFIC MINING CORP	PROPRE	250 000,00	0,00	CAD	0,00
CA03349X1015	ANDEAN PRECIOUS METALS CORP	PROPRE	2 176 900,00	1 250 258,64	CAD	1,20
CA04341X1078	ASANTE GOLD CORPORATION	PROPRE	374 800,00	484 332,36	CAD	0,47
AU000000AUC7	AUSGOLD LTD	PROPRE	13 790 565,00	422 265,59	AUD	0,41
CA05466C1095	AYA GOLD AND SILVER INC	PROPRE	402 800,00	2 584 312,01	CAD	2,48
CA06683K1066	BANYAN GOLD CORP	PROPRE	3 296 300,00	921 671,69	CAD	0,89
AU0000153215	BARTON GOLD HOLDINGS LIMITED	PROPRE	4 908 868,00	865 910,54	AUD	0,83
AU0000019374	BELLEVUE GOLD LTD	PROPRE	1 700 000,00	1 437 137,89	AUD	1,38
CA13000C2058	CALIBRE MINING CORP	PROPRE	4 464 000,00	4 689 070,69	CAD	4,51
AU000000CMM9	CAPRICORN METALS LTD	PROPRE	1 000 000,00	2 682 568,64	AUD	2,58
CA1520061021	CENTERRA GOLD	PROPRE	400 000,00	2 400 094,20	CAD	2,31
AU000000CEL8	CHALLENGER GOLD LIMITED	PROPRE	700 000,00	46 595,49	AUD	0,04
CA19425C1005	COLLECTIVE MINING LTD	PROPRE	700 000,00	3 105 159,66	CAD	2,99
CA21074F1036	CONTACT GOLD CORP	PROPRE	3 750 000,00	70 846,61	CAD	0,07
CA2546771072	DISCOVERY SILVER CORP	PROPRE	1 402 182,00	879 488,72	CAD	0,85
AU000000EMR4	EMERALD RESOURCES NL	PROPRE	2 000 000,00	2 729 164,12	AUD	2,62
CA29446Y5020	EQUINOX GOLD CORP	PROPRE	750 000,00	3 440 311,35	CAD	3,31
CA31729R1055	FILO CORP	PROPRE	100 000,00	1 950 454,39	CAD	1,88
AU0000114522	FIREFINCH LTD	PROPRE	16 099 130,00	2 346 887,76	AUD	2,26
QS0003735089	GENESIS MINER RIGHT 10/12/2021	PROPRE	20 597,00	4 181,67	AUD	0,00
CA38045Y1025	GOGOLD RESOURCES INC	PROPRE	3 094 600,00	3 554 642,29	CAD	3,42
GB00B15XDH89	GREATLAND GOLD PLC	PROPRE	4 400 000,00	402 760,36	GBP	0,39

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA48575L2066	KARORA RESOURCES INC	PROPRE	1 500 000,00	4 590 860,29	CAD	4,41
CA4991131083	K92 MINING RG	PROPRE	1 420 000,00	6 170 267,37	CAD	5,93
CA53056H1047	LIBERTY GOLD CORP	PROPRE	2 011 600,00	661 269,78	CAD	0,64
CA54180A1066	LONCOR GOLD INC	PROPRE	886 000,00	234 341,69	CAD	0,23
CA5503711080	LUNDIN GOLD REGISTERED SHS	PROPRE	450 000,00	5 390 010,04	CAD	5,18
CA5609091031	MAJ DRILL GRP INTL	PROPRE	160 000,00	1 105 131,54	CAD	1,06
CA56580Q1028	MARATHON GOLD CORP	PROPRE	4 618 900,00	2 827 296,61	CAD	2,72
CA57772U3073	MAX RESOURCES CORP	PROPRE	2 570 000,00	262 189,13	CAD	0,25
NL0012084479	MEREDIAN MINING UK SOCIETAS	PROPRE	3 000 000,00	952 178,43	CAD	0,92
COC07PA00027	MINEROS SA	PROPRE	667 000,00	302 430,01	CAD	0,29
CA61178L1013	MONTAGE GOLD CORP	PROPRE	500 000,00	238 044,61	CAD	0,23
AU000000MGV1	MUSGRAVE MINERALS LTD	PROPRE	7 010 000,00	1 329 868,43	AUD	1,28
CA6413531071	NEVADA KING GOLD CORP	PROPRE	4 500 000,00	1 530 286,76	CAD	1,47
CA65250B3039	NEWRANGE GOLD CRP	PROPRE	416 666,00	28 338,60	CAD	0,03
CA6752221037	OCEANAGOLD	PROPRE	2 900 000,00	5 719 871,86	CAD	5,50
CA68634K1066	ORLA MINING LTD	PROPRE	623 300,00	2 618 904,81	CAD	2,52
CA68828L1004	OSINO RESOURCES CORP	PROPRE	1 000 000,00	853 937,80	CAD	0,82
GB0004300496	PAN AFRICAN RESOURCES PLC	PROPRE	18 081 029,00	2 877 988,24	GBP	2,77
CA6979001089	PAN AMERICAN SILVER CORP	PROPRE	200 000,00	2 916 991,06	CAD	2,80
AU000000PDI8	PREDICTIVE DISCOVERY LTD	PROPRE	6 137 821,00	674 130,48	AUD	0,65
AU000000RMS4	RAMELIUS RESOURCES LTD	PROPRE	2 325 000,00	1 950 021,05	AUD	1,87
CA76131P1062	REUNION GOLD CORPORATION	PROPRE	3 431 500,00	1 296 587,41	CAD	1,25
CA78165J1057	RUPERT RESOURCES LTD	PROPRE	358 300,00	1 158 879,74	CAD	1,11
CA82831T1093	SILVER TIGER METALS INC	PROPRE	3 609 000,00	579 553,60	CAD	0,56
CA83056P7157	SKEENA RESOURCES LIMITED	PROPRE	106 100,00	512 346,81	CAD	0,49
CA88369B1058	THEISIS GOLD INC	PROPRE	1 019 500,00	493 077,29	CAD	0,47
GB00BF7J2535	TRIDENT ROYALTIES PLC	PROPRE	835 000,00	483 013,66	GBP	0,46
CA89678B1094	TRISTAR GOLD INC	PROPRE	5 789 500,00	546 888,59	CAD	0,53
CA8968871068	TROILUS GOLD CORP	PROPRE	800 000,00	281 119,35	CAD	0,27
AU0000169039	TURACO GOLD LTD	PROPRE	5 750 000,00	183 719,34	AUD	0,18

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA90022K1003	TURMALINA METALS CORP	PROPRE	885 200,00	147 167,49	CAD	0,14
CA92625W5072	VICTORIA GOLD CORP	PROPRE	885 500,00	5 165 991,18	CAD	4,97
CA92919F1036	VOX ROYALTY CORP	PROPRE	607 775,00	1 483 519,12	CAD	1,43
AU000000WGX6	WESTGOLD RESOURCES LTD	PROPRE	3 100 000,00	2 971 460,65	AUD	2,86
Total Action				99 384 750,14		95,56
Warrant						
CA03770A1176	APOLLO SILVER CORP WARRANT 08/07/2023	PROPRE	600 000,00	0,00	CAD	0,00
CA04681A1214	ATEX RESOURCES INC WARRANT ON ATEX RESOURCES 29/11/2024	PROPRE	1 000 000,00	476 089,22	CAD	0,46
CA0519189H56	AURCANA SILVER CORPORATION WARRANT 12/01/2024	PROPRE	1 000 000,00	0,00	CAD	0,00
CA0519189J13	AURCANA SILVER CORP 21/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	0,00	CAD	0,00
US1206131120	BUNKER HILL MINING CORP WARRANT 14/08/2023	PROPRE	2 857 000,00	0,00	CAD	0,00
US1206139222	BUNKER HILL MINING WARRANT 10/02/2026	PROPRE	1 250 000,00	0,00	CAD	0,00
CA1482391143	CASSIAR GOLD CORP WARRANT ON CASSIAR GOLD 08/06/2024	PROPRE	357 150,00	0,00	CAD	0,00
CA25039N9521	DESERT GOLD WARRANT 31/08/2023	PROPRE	625 000,00	0,00	CAD	0,00
CA74167M1216	PRIME MING CORP WARRANT 27/04/2024	PROPRE	100 000,00	0,00	CAD	0,00
CA7857131246	SABLE RESOURCES LTD WARRANTS 10/09/2023	PROPRE	1 500 000,00	0,00	CAD	0,00
CA92859G1375	VIZSLA SILVER CORP WARRANT ON 15/11/2024	PROPRE	125 000,00	0,00	CAD	0,00
CA92863W1106	VOLCANIC GOLD MINES INC WARRANT 20/04/2023	PROPRE	187 500,00	0,00	CAD	0,00
CA92919F1291	VOX ROYALTY CORP WARRANT ON VOX 25/03/2024	PROPRE	312 488,00	0,00	CAD	0,00
Total Warrant				476 089,22		0,46
Total Valeurs mobilières				99 860 839,36		96,01
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-6 621,20	-6 621,20	USD	-0,01
	ACH DIFF TITRES CAD	PROPRE	-2 622 224,91	-1 981 607,94	CAD	-1,91
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-2 341 787,42	-2 341 787,42	USD	-2,25
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	68 789,31	45 789,59	AUD	0,04
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	244 386,07	184 681,86	CAD	0,18
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-941,57	-1 052,46	CHF	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-12 613,52	-13 761,35	EUR	-0,01
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	553,15	703,24	GBP	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	4 985 314,84	4 985 314,84	USD	4,79
	VTE DIFF TITRES CAD	PROPRE	3 423 541,02	2 587 160,25	CAD	2,49
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 053 037,48	1 053 037,48	USD	1,01
Total BANQUE OU ATTENTE				4 511 856,89		4,34
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-92 545,17	-92 545,17	USD	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-73 386,92	-73 386,92	USD	-0,07
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-58 173,94	-58 173,94	USD	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-39 609,87	-39 609,87	USD	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 688,61	-32 688,61	USD	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-80,68	-80,68	USD	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-30 900,65	-30 900,65	USD	-0,03
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-56 043,76	-56 043,76	USD	-0,05
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	13 292,71	13 292,71	USD	0,01
Total FRAIS DE GESTION				-370 136,89		-0,36
Total Liquidites				4 141 720,00		3,98
Coupons						
Action						
CA92919F1USD	VOX ROYALTY CORP	ACHLIG	607 775,00	5 014,14	USD	0,00
Total Action				5 014,14		0,00
Total Coupons				5 014,14		0,00
Total IXIOS GOLD				104 007 573,50		100,00

Dénomination du produit: IXIOS GOLD**Identifiant d'entité juridique: 9695001EI21A7BME9I32**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

 Oui
 Non
 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : _ %

 dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: _ %

 Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _ % d'investissements durables

 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 ayant un objectif social

 Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),

- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non applicable

- **et par rapport aux périodes précédentes?**

Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

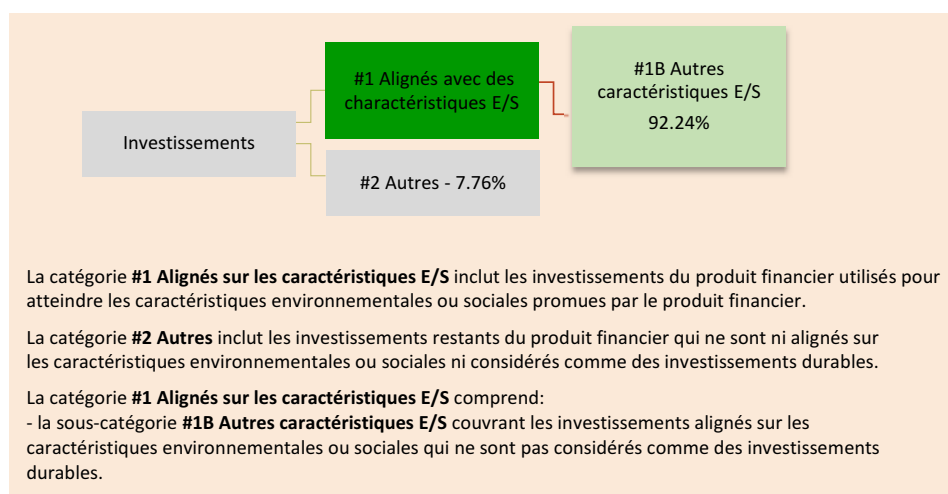
Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
K92 MINING RG	Mines d'or	5,93%	Canada
OCEANAGOLD CORP	Mines d'or	5,50%	Canada
LUNDIN GOLD INC	Mines d'or	5,18%	Canada
VICTORIA GOLD CORP	Mines d'or	4,97%	Canada
CALIBRE MINING CORP	Mines d'or	4,51%	Canada



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Au 30/03/2023, IXIOS GOLD a :

- 92,24% du total actif du fonds qui est constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Aligné avec les caractéristiques E/S**)
- 7,76% du total actif du fonds qui appartient à la poche **#2 Autres**.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue : - Un minimum de 90% du total actif du fonds appartenant à la poche **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S**. - Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés sont :

Secteur	% actifs
---------	----------

Minier	100%
--------	------

L'évaluation de la qualité de gouvernance de l'entreprise est indispensable afin de garantir la pérennité de l'entreprise et d'assurer la bonne performance sur les aspects environnementaux et sociaux.

Ainsi le pilier gouvernance représente 50% de la note global ESG.

L'analyse de la gouvernance porte notamment sur :

- La structure du Conseil d'Administration ;
- Les politiques de rémunération,
- L'indépendance des Comités de Rémunération et d'audit ;
- Gouvernance des parties prenantes (Code d'éthique, Programme de dénonciation, Politique anti-corruption, Controverses en matière de gouvernance) ;
- La structure actionnariale.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ixios Gold étant un fonds sectoriel sur des activités minières la part d'alignement avec la Taxinomie est de 0%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ixios Gold n'a pas réalisé d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ixios Gold n'a pas réalisé d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont :

- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales

Le fonds Ixios Gold fait l'objet de contrôle continu des caractéristiques extra financières des investissements.

Il est ainsi contrôlé en pré-post trade :

- le taux de couverture par une notation ESG des investissements (90% minimum)
- aucune note ESG n'est inférieure à 1
- la performance ESG du fonds dépasse celle de son univers sur 2 indicateurs clés :
 - o taux d'indépendance des membres du conseil d'administration
 - o taux de féminisation de la direction
- les secteurs d'investissements
- les capitalisations.



Ces éléments sont vu comme des contraintes d'investissement au même titre que les ratios réglementaires.

Les performances sur des indicateurs ESG du fonds par rapport à son univers sont par ailleurs publiées mensuellement.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



-
Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par **Ixios Gold**.

IXIOS SMART MANUFACTURING

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

EXERCICE CLOS LE : 30.06.2023

Commercialisateur	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Société de gestion	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

IXIOS Smart Manufacturing est un compartiment recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les actions de sociétés liées à la digitalisation du secteur manufacturier. L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI World (dividendes net réinvestis) sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants.

Indicateur de référence :

La performance d'IXIOS Smart Manufacturing pourra être comparée à l'indice MSCI World. Cet indice est calculé en USD et EUR, dividendes réinvestis et est publié par MSCI.

La gestion du Compartiment n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Conformément au Règlement Benchmark, l'Administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI World est inscrit sur le Registre ESMA. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site <http://www.msci.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à constituer un portefeuille concentré en valeurs liées à la digitalisation du secteur manufacturier.

La gestion d'IXIOS Smart Manufacturing s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres – « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus d'investissement qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure financière,
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- Les perspectives de croissance de la production et du chiffre d'affaires,
- Les risques géopolitiques liés à la localisation des actifs,
- L'aspect spéculatif de la valeur.

La gestion active du fonds relève donc d'une stratégie « long only », axée sur la sélection de titres tout en intégrant également une approche macroéconomique afin d'affiner son allocation d'actif.

Catégories d'actifs utilisés Les actions

IXIOS Smart Manufacturing est composé principalement des actions cotées en Europe, aux Etats-Unis, et au Japon. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 20% de sélectionner les titres issus des pays émergents.

Les valeurs susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs liées à la digitalisation du secteur manufacturier. Les actions sont de toutes tailles de capitalisation.

Jusqu'à 100% du portefeuille actions peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, le Dollar Américain. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

IXIOS Smart Manufacturing est investi à minimum à 60% de son actif net en actions.

Instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, principalement à des fins de gestion des liquidités et dans la limite de 20% de son actif net.

Il s'agit d'instruments inférieurs à douze mois émis par des états en dollars US (par exemple T Bills) de type high grade ou supérieur (notation court terme minimale équivalente à A-1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's./ P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch Ratings ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des instruments utilisés ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit réalisée par la société de gestion.

Il n'est pas envisagé d'intervenir sur des obligations du secteur privé.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Afin d'assurer la liquidité du fonds, en cas de demande de rachat significative ou afin de placer les liquidités en attente d'investissement, la gestion pourra utiliser des OPC monétaires.

Les OPC utilisés dans ce cadre seront :

- De droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE ;
- De droit français ou étranger relevant de la directive 2011/61/UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre conditions détaillées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment n'investira pas dans des autres compartiments de la SICAV Ixios Funds. Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts d'OPC. Instruments dérivés.

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Action ;
- Change.

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur actions et de change ;
- Options sur actions ;
- Swaps de change ;
- Change à terme.

Le compartiment peut investir dans des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux, afin de conclure :

- Des ventes de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;
- o Sur des positions existantes : ventes de call afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours du sous-jacent est anticipée ;
- o Sur de nouvelles positions : ventes de put afin de pouvoir ouvrir une position à un coût réduit.
- Des contrats de change à terme (de gré à gré ou standardisés) ou swap de devises afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

Ces opérations seront effectuées dans la limite à 1 fois l'actif net du compartiment.

Les opérations sur dérivés listés n'ont pas pour objectif de créer un effet de levier et leur potentiel exercice sera toujours couvert par des liquidités.

Les opérations de gré à gré sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

Titres intégrant des dérivés

Les titres intégrant des dérivés ne font pas partie de la gestion active du compartiment.

Le compartiment peut détenir des dérivés intégrés (warrants ou bons de souscription...), à titre accessoire, par exemple lors de l'augmentation de capital d'une société avec bons de souscription attachés. En cas d'obtention, ceux-ci seront exercés selon l'analyse du gérant.

Dépôts

Le compartiment peut détenir une partie de ses actifs nets en dépôts à terme auprès du Dépositaire dans la limite de 10% de son Actif net.

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations de prêt titres

Le compartiment peut avoir recours au prêt de titres par référence au code monétaire et financier dans une perspective d'optimisation des revenus de l'OPCVM dans la limite de 100% du portefeuille actions. La proportion attendue du portefeuille actions qui fera l'objet de telles opérations ou contrats ne devrait pas dépasser 20%.

La rémunération sur les opérations de cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

Politique de gestion des garanties financières

Les garanties financières désignent l'ensemble des actifs remis en garantie dans le cadre des opérations sur instruments dérivés négociés de gré-à-gré ou dans le cadre d'opérations de gestion efficace de portefeuille (cessions temporaires de titres).

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définis dans la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

Les actifs éligibles en tant que garantie financière sont les suivants :

- Liquidités ;
- Obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial ;
- Actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent ;

- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants :

- Liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.
- Corrélation : les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.
- Diversification des garanties financières : aucun émetteur de titres reçus en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- Dépôt ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées dans une prise en pension livrée ;
- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

Risque de perte en capital

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions

Le compartiment est exposé à la hauteur de 60% minimum au risque actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la concentration de l'exposition

Le compartiment est exposé à tout moment principalement sur le marché actions des sociétés liées à la digitalisation du secteur manufacturier. Les performances de ce marché spécifique peuvent être inférieures à celles d'autres secteurs.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Dollars Américains (USD), le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, le Dollar Américain (USD). La valorisation des actifs sous-jacents peut être affectée par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et le Dollar Américain (USD).

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

Risque de liquidité

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Garantie ou protection

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

Risque en matière de durabilité

Par « risque en matière de durabilité » la législation entend un « évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ». (Règlement (UE) 2019/2088). Les risques physiques sur les entreprises dans lesquelles le compartiment investit pouvant résulter du changement climatique et les risques de transition des entreprises dans lesquelles le compartiment investit résultant des transformations nécessaires à la lutte contre le changement climatique, peuvent impacter négativement les investissements et les performances du compartiment. Les évènements sociaux ou les instabilités liées à la gouvernance peuvent également impacter négativement les investissements et les performances du compartiment.

Ces risques ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement et le suivi des risques. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés

- **Action F** : investisseurs institutionnels
- **Action I et I - EUR** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- **Action P et P - EUR** : tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions liées à la digitalisation du secteur manufacturier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans IXIOS Smart Manufacturing dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

Personnes Non Eligibles :

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;

- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS) ;
- tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

Intermédiaires Non Eligibles :

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S: <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion www.ixios-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site www.ixios-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : Ixios Asset Management, 8, rue d'Aboukir, 75002 Paris.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*

rapport de gestion du président

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 juin 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Classe	Devise	Date de Lancement	Performance					
			Exercice 2022-2023			Depuis le lancement		
			de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence	de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence
I	USD	29/05/2019	14,22%	18,51%	-4,29%	55,56%	53,38%	2,18%
P - EUR	EUR	06/01/2020	8,72%	13,56%	-4,84%	34,10%	36,05%	-1,96%

Ixios Smart Manufacturing (part I-USD) a réalisé une bonne performance de +55,56% depuis sa création le 29/05/2019 jusqu'à fin juin 2023. Le fonds a ainsi légèrement surperformé son indice de référence (MSCI World Total Net Return) de +2,18%.

Sur l'exercice 2022-2023, le fonds (part I-USD) a réalisé une performance de +14,22% en sous-performance relative de -4,29% par rapport à son indice de référence.

Le premier trimestre de l'exercice a été marqué par une baisse liée de la politique "whatever it takes" de la Fed pour réduire l'inflation.

Le Fonds a commencé à rebondir à partir du deuxième trimestre, grâce aux résultats trimestriels solides publiés par nos entreprises en portefeuille. La plupart des entreprises ont très bien géré l'environnement d'inflation élevée. La Fed avait également légèrement assoupli sa position et le scénario d'un atterrissage brutal (« hard landing ») était moins probable.

Nos meilleurs contributeurs sur l'exercice sont 1/ ON Semiconductor a enregistré une performance solide (+101% en absolue sur la période). Grâce à la demande croissante pour les solutions de semi-conducteurs dans des secteurs tels que le Smart Manufacturing, l'Internet des objets et l'Automobile, l'entreprise a réussi à tirer parti de ces opportunités de croissance. De plus, la tendance à la numérisation et à l'automatisation a renforcé la demande pour les produits et services d'ON Semiconductor, contribuant à stimuler ses revenus et ses bénéfices. Toutefois, la société a également dû faire face à des défis liés aux fluctuations des coûts des matières premières et à la pénurie de certains composants. Malgré cela, ON Semiconductor a réussi à maintenir sa position en tant qu'acteur majeur de l'industrie des semi-conducteurs, offrant une performance globalement positive au cours de cette période. 2/ VAT Group a enregistré une bonne performance (72,95% en absolue) sur les marchés financiers, soutenue par une forte demande pour ses équipements de vide dans des industries technologiques clés. 3/ Schlumberger (+37%) a fait face à des défis dans le secteur de l'industrie pétrolière et gazière. La société a dû composer avec la volatilité des prix du pétrole et du gaz, ainsi qu'avec la lenteur de la reprise économique post-pandémie dans certains marchés clés. Cette situation a eu un impact sur la demande pour les services et équipements de Schlumberger. Malgré ces défis, Schlumberger a démontré sa résilience en mettant l'accent sur l'efficacité opérationnelle et la rationalisation de ses activités. L'entreprise a cherché à s'adapter à l'évolution du marché en explorant des opportunités dans les énergies renouvelables et les technologies de pointe liées à l'industrie pétrolière. Dans l'ensemble, bien que Schlumberger ait dû faire face à des conditions difficiles sur le marché de l'énergie, l'entreprise a adopté une approche proactive pour relever les défis, ce qui lui a permis de maintenir une position solide dans l'industrie et de préparer le terrain pour de potentielles opportunités de croissance future.

Côté contribution négative, nous pouvons noter Mercury Systems à -45% sur l'exercice. Mercury bénéficie de la modernisation des radars, ce qui lui offre de nouvelles opportunités dans les domaines des systèmes d'armes, de l'espace, du traitement avionique, de l'informatique de mission et des services embarqués robustes. Toutefois, les retards de modernisation liés à la pandémie et les problèmes d'exécution des clients continueront probablement à avoir un impact sur la croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise à court terme. Bien que Mercury ait régulièrement remporté des contrats fédéraux, ces contrats à faible marge sont susceptibles d'affecter sa rentabilité à long terme. Nous avons allégé cette position dans le Fonds.

En termes d'évènement d'entreprise, Aveva a fait l'objet d'une offre sur la totalité du capital de la part de Schneider (actionnaire de Aveva à hauteur de 59% avant l'offre) avec une prime de 47%. Nous avons apporté nos titres à l'offre.

Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
INTEL CORPORATION		271 760
SCHLUMBERGER NV		264 258
IQVIA HOLDINGS INC		257 985
EMERSON ELECTRIC CO.		236 484
SAP SE		215 821
ICON PLC		193 745
HONEYWELL INTERNATIONAL INC.		191 126
HOYA CORPORATION		184 902
COGNIZANT TECHNOLOGY SOLUTIONS CORPORATION		174 277
AVEVA GROUP PLC		169 602

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Information sur la sélection des intermédiaires

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que:

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;
- la qualité du traitement administratif.

Enfin, concernant les lieux d'exécution sur les titres principalement traités sur les marchés Européens, IXIOS Asset Management a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour IXIOS Asset Management d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Information sur les frais de gestion variables

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

		Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
Classe	Devise	sur encours	sur rachats	Total
I	USD	-	-	-
P - EUR	EUR	-	-	-

Droits de Vote

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet www.ixios-am.com.

Politique de rémunération

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet www.ixios-am.com.

Rémunérations versées sur l'exercice

en k€			
Exercice 2022	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	696	608	-
Rémunérations Variables	11	-	-
Total des rémunérations	717	608	-
Effectif total	7	5	-

SFDR et taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Méthode de calcul du risque global

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

comptes annuels

BILANactif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	885 279,76	5 240 499,99
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	885 279,76	5 240 499,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	10 663,68	1 285,55
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	10 663,68	1 285,55
Comptes financiers	15 346,94	23 741,56
Liquidités	15 346,94	23 741,56
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	911 290,38	5 265 527,10

BILAN passif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	968 404,98	4 384 136,62
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-52 596,61	882 987,43
• Résultat de l'exercice	-4 518,00	-23 338,72
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	911 290,37	5 243 785,33
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	-	16 123,49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	16 123,49
Comptes financiers	0,01	5 618,28
Concours bancaires courants	0,01	5 618,28
Emprunts	-	-
Total du passif	911 290,38	5 265 527,10

HORS-bilan

30.06.2023

30.06.2022

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 063,46	83,28
• Produits sur actions et valeurs assimilées	11 335,20	121 085,67
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	13 398,66	121 168,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-510,54	-1 188,64
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-510,54	-1 188,64
Résultat sur opérations financières (I - II)	12 888,12	119 980,31
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-20 520,43	-156 945,57
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-7 632,31	-36 965,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 114,31	13 626,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-4 518,00	-23 338,72

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds.

Exemples

En fonction des périodes d'observations, la classe d'action du fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Année N	Performance de la classe d'actions	Performance de l'indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15%*5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	8%	4%	4%	0%	4%	0%	OUI	15%*4%
Année 7	9%	7%	2%	0%	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%*	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%**	1%	0%	Oui	15%*1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance

« théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation



2 évolution actif net

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	5 243 785,33	11 601 194,54
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	488 605,56	74 415,24
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 069 981,73	-5 039 824,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	733 244,49	1 710 179,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-884 048,02	-62 933,99
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-6 718,39	7 689,58
Différences de change	-23 314,72	-402 436,14
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	437 350,16	-2 607 533,26
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	144 588,51	-292 761,65
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-292 761,65	2 314 771,61
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-7 632,31	-36 965,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	911 290,37	5 243 785,33

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	15 346,94
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,01
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 346,94	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,01	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	CHF	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	122 623,91	41 357,51	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	3 861,79	453,12	23,24	22,10
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,01
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		10 663,68
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Provision négative pour frais de gestion fixe		10 651,43
Coupons à recevoir		12,25
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		-
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F / FR0013412541	-	-	-	-
Action I / FR0013412913	348,907	486 125,17	3 421,648	4 801 130,59
Action I - EUR / FR0013447760	-	-	121	171 653,56
Action P / FR0013412921	-	-	-	-
Action P - EUR / FR0013447778	2	2 480,39	70,577	97 197,58
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412541		-		-
Action I / FR0013412913		-		-
Action I - EUR / FR0013447760		-		-
Action P / FR0013412921		-		-
Action P - EUR / FR0013447778		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412541		-		-
Action I / FR0013412913		-		-
Action I - EUR / FR0013447760		-		-
Action P / FR0013412921		-		-
Action P - EUR / FR0013447778		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F / FR0013412541		-		-
Action I / FR0013412913		-		-
Action I - EUR / FR0013447760		-		-
Action P / FR0013412921		-		-
Action P - EUR / FR0013447778		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action F / FR0013412541	-
Action I / FR0013412913	1,55
Action I - EUR / FR0013447760	1,54
Action P / FR0013412921	-
Action P - EUR / FR0013447778	2,20

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action F / FR0013412541	-
Action I / FR0013412913	0,66
Action I - EUR / FR0013447760	-
Action P / FR0013412921	-
Action P - EUR / FR0013447778	-0,03

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 518,00	-23 338,72
Total	-4 518,00	-23 338,72

Action F / FR0013412541	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013412913	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 505,03	-20 575,83
Total	-3 505,03	-20 575,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I - EUR / FR0013447760	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-904,93
Total	<u>-</u>	<u>-904,93</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P / FR0013412921	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	<u>-</u>	<u>-</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P - EUR / FR0013447778	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 012,97	-1 857,96
Total	<u>-1 012,97</u>	<u>-1 857,96</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-52 596,50	882 987,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-52 596,50	882 987,43

Action F / FR0013412541	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013412913	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-46 840,35	824 413,01
Total	-46 840,35	824 413,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I - EUR / FR0013447760	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	28 978,95
Total	-	28 978,95
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action P / FR0013412921	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action P - EUR / FR0013447778	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 756,15	29 595,48
Total	-5 756,15	29 595,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.

Devise					
USD	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Actif net	911 290,37	5 243 785,33	11 601 194,54	11 759 955,08	-

Action F / FR0013412541	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Nombre d'actions en circulation	522,199	-	-	-	-
Valeur liquidative	1 555,60	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-96,41	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013412913	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	-
Nombre d'actions en circulation	67,639	3 594,94	5 476,156	7 630,074	-
Valeur liquidative	1 340,95	1 361,96	1 664,66	1 188,75	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-100,07	223,60	240,02	15,31	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - EUR / FR0013447760	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	-	121	1 223	2 018
Valeur liquidative	-	1 359,22	1 466,05	1 107,14
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	232,01	248,33	-14,96

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0013412921	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P - EUR / FR0013447778	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020
Nombre d'actions en circulation	-	136,216	227,028	157,957
Valeur liquidative	-	1 233,42	1 333,18	1 016,12
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	203,62	214,39	-17,84

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.06.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	458,00	52 170,78	USD	5,72
US0326541051	ANALOG DEVICES INC	PROPRE	175,00	34 091,75	USD	3,74
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	150,00	49 540,50	USD	5,44
CA1247651088	CAE INC	PROPRE	700,00	15 666,00	USD	1,72
US1598641074	CHARLES RIVER LABORATORIES	PROPRE	200,00	42 050,00	USD	4,61
IL0010824113	CHECK POINT SOFTWARE TECHNOLOGIES	PROPRE	350,00	43 967,00	USD	4,82
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	500,00	25 870,00	USD	2,84
US1924461023	COGNIZANT TECH SO-A	PROPRE	450,00	29 376,00	USD	3,22
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	1 200,00	53 186,25	EUR	5,84
FR0000035818	ESKER	PROPRE	117,00	17 691,87	EUR	1,94
US31188V1008	FASTLY RG-A	PROPRE	802,00	12 647,54	USD	1,39
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	150,00	31 125,00	USD	3,42
IE0005711209	ICON PLC	PROPRE	150,00	37 530,00	USD	4,12
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	125,00	28 096,25	USD	3,08
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	438,00	17 613,85	EUR	1,93
US57142B1044	MARQETA INC	PROPRE	4 126,00	20 093,62	USD	2,20
US5893781089	MERCURY COMPUTER	PROPRE	700,00	24 213,00	USD	2,66
US55306N1046	MKS INSTRUMENTS INC	PROPRE	250,00	27 025,00	USD	2,97
US64829B1008	NEW RELIC INC	PROPRE	650,00	42 536,00	USD	4,67
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	350,00	33 103,00	USD	3,63
US69370C1009	PTC	PROPRE	350,00	49 805,00	USD	5,47
US7534221046	RAPID7 INC	PROPRE	555,00	25 130,40	USD	2,76
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	250,00	34 131,94	EUR	3,75
US8486371045	SPLUNK INC	PROPRE	400,00	42 436,00	USD	4,66
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	50,00	26 087,50	USD	2,86

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0311864901	VAT GROUP LTD	PROPRE	100,00	41 357,51	CHF	4,54
US9285634021	VMWARE CLASS A	PROPRE	200,00	28 738,00	USD	3,15
Total Action				885 279,76		97,15
Total Valeurs mobilières				885 279,76		97,15
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	29,24	22,10	CAD	0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	405,38	453,12	CHF	0,05
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	3 539,68	3 861,79	EUR	0,42
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	18,28	23,24	GBP	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-2,00	-0,01	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	10 986,69	10 986,69	USD	1,21
Total BANQUE OU ATTENTE				15 346,93		1,68
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-89,19	-89,19	USD	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-16,48	-16,48	USD	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,01	0,01	USD	0,00
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-14,86	-14,86	USD	-0,00
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-14 411,28	-14 411,28	USD	-1,58
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-532,49	-532,49	USD	-0,06
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-3 153,32	-3 153,32	USD	-0,35
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	28 869,04	28 869,04	USD	3,17
Total FRAIS DE GESTION				10 651,43		1,17
Total Liquidités				25 998,36		2,85
Coupons						
Action						
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	50,00	12,25	USD	0,00
Total Action				12,25		0,00
Total Coupons				12,25		0,00
Total IXIOS SMART MANUFACTURING				911 290,37		100,00

IXIOS RECOVERY

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

Commercialisateur	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Société de gestion	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action F Prime	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

IXIOS Recovery est un compartiment recherchant la performance à long terme provenant de la normalisation des décotes excessives sur les actions et les obligations émises par les entreprises des marchés développés.

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle égale à 8,55% pour la classe F, 8% pour la classe I et 7.35% pour la classe P sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement consiste à :

1/ identifier les entreprises en situation de décote excessive grâce à approche quantitative / qualitative. La partie quantitative se fonde sur un outil d'analyse comportant notamment 4 types de filtres :

- Performance (absolue ou relative au secteur) pour identifier les sociétés ayant subi une dévalorisation ;
- Valorisation (ratios de PER, VE / Ebitda, VE / Ventes, etc.) ;
- Rentabilité (rentabilité des Free Cash-Flow, marge bénéficiaire, etc.) ;
- Solidité financière (ratio Dette Nette / Ebitda, etc.).

Une fois cette première étape franchie, une analyse plus qualitative s'ensuit. Cette analyse peut s'appuyer sur la lecture de notes de recherche publiées par des brokers et des entretiens avec le management de la société analysée.

2/ déterminer les moteurs de leur revalorisation ou rattrapage

3/ choisir la classe d'actifs (action ou obligation privée, y compris convertible ou échangeable en actions) offrant selon notre analyse le meilleur profil rendement / risque pour bénéficiaire de ce rattrapage

4/ diversifier les thématiques de rattrapage pour limiter le risque inhérent à ce style d'investissement :

- Thèmes économiques globaux / spécifiques à un secteur ;
- Thèmes pays / zone économique ;
- Thèmes spécifiques aux émetteurs (par exemple réduction du levier financier suite à des cessions, redressement des ventes, etc.).

Ce processus d'investissement s'appuie sur un outil de revue des candidats à une revalorisation au sein d'un univers large d'actions principalement européennes et US.

Ce processus d'investissement peut également donner lieu à une rencontre (physique ou téléphonique) directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- La décote de valorisation de l'action et/ou des obligations émises par l'entreprise,
- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure financière,
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- Les perspectives de croissance de la production, du chiffre d'affaires et des flux de trésorerie
- Les risques géopolitiques liés à la localisation des actifs,
- L'aspect spéculatif de la valeur.

La gestion active du fonds relève donc d'une stratégie « long only », axée sur la sélection de titres (actions et obligations privées) tout en intégrant également une approche macroéconomique afin d'affiner son allocation d'actif.

Catégories d'actifs utilisés

Les actions

IXIOS Recovery investit principalement dans des actions cotées en Europe et aux Etats-Unis. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner des titres issus des pays émergents.

Les actions sont de toutes tailles de capitalisation.

Jusqu'à 100% du portefeuille actions peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, l'Euro. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

IXIOS Recovery est entre 30% et 100% de son actif net en actions.

Les obligations privées

IXIOS Recovery peut également investir dans des obligations émises par des entreprises européennes et américaines sans contraintes de notation. Le compartiment se réserve la possibilité dans une limite de 10% de sélectionner des émetteurs issus des pays émergents.

Les obligations sélectionnées peuvent comporter un droit de conversion ou d'échange en actions (obligations convertibles ou échangeables en actions).

Les instruments pouvant être utilisés sont notamment les suivants :

- Obligations simples ;
- Obligations convertibles ;
- Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA ») ;
- Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») ;
- Obligations remboursables en actions (ORA, ORANE, ORABSA) ;
- Obligations échangeables contre des actions, & Obligations à bons de souscription d'actions (OBSA, OBSAR).

Elles présentent un encours (au moment de leur émission) supérieur à 100 millions d'Euros.

Jusqu'à 100% du portefeuille obligataire peut être libellé dans des devises différentes de celle de référence du fonds, l'Euro. Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille obligataire.

IXIOS Recovery investira entre 0% et 70% de son actif net en obligations privées.

En l'absence de contraintes de notation, le fonds pourra être ainsi investi jusqu'à 70% en obligations high yield (titres spéculatifs) cotés.

Instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, principalement à des fins de gestion des liquidités et dans la limite de 20% de son actif net.

Il s'agit d'instruments dont la maturité résiduelle est inférieure ou égale à douze mois émis par des états en Euros de type high grade ou supérieur (notation court terme minimale équivalente à A-1 dans l'échelle de notation de Standard & Poor's / P-1 pour Moody's ou F1 pour Fitch Ratings ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

La sélection des instruments utilisés ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit réalisée par la société de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Afin d'assurer la liquidité du fonds, en cas de demande de rachat significative ou afin de placer les liquidités en attente d'investissement, la gestion pourra utiliser des OPC monétaires.

Les OPC utilisés dans ce cadre seront :

- De droit français ou étranger relevant de la directive 2009/65/CE ;
- Des fonds d'investissement dits « FIA » de droit français ou étranger tel que défini à l'article 4 de la directive 2011/61/UE ou de droit étranger répondant aux quatre conditions détaillées à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le compartiment n'investira pas dans des autres compartiments de la SICAV Ixios Funds. Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts d'OPC.

Instruments dérivés

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Action ;
- Change.

Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

- Futures sur actions et de change ;
- Options sur actions ;
- Swaps de change ;
- Change à terme.

Le compartiment peut investir dans des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux, afin de conclure :

- Des ventes de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;
- o Sur des positions existantes : ventes de call afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours de l'action sous-jacente est anticipée ;
- o Sur de nouvelles positions : ventes de put afin de pouvoir ouvrir une position à un coût réduit.
- Des achats de contrats d'options listées sur des marchés réglementés ;
- o Sur des positions existantes : achat de call en remplacement d'une position existante afin de réduire le risque en extrayant du cash de la position existante et afin de limiter les impacts sur l'actif net lorsqu'une baisse à court terme des cours de l'action sous-jacente est anticipée ;
- o Sur des indices de référence : achats de put afin de pouvoir couvrir le portefeuille à un coût réduit.
- Des contrats de change à terme (de gré à gré ou standardisés) ou swap de devises afin de couvrir l'exposition à certaines devises.

Ces opérations seront effectuées dans la limite à 1 fois l'actif net du compartiment.

Les opérations sur dérivés listés n'ont pas pour objectif de créer un effet de levier et leur potentiel exercice sera toujours couvert par des liquidités.

Les opérations de gré à gré sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

Titres intégrant des dérivés

Les titres intégrant des dérivés ne font pas partie de la gestion active du compartiment.

Le compartiment peut détenir des dérivés intégrés simples (warrants ou bons de souscription...). L'utilisation de warrants répond à des logiques identiques à celles de l'utilisation des contrats d'options (telle que définie dans le paragraphe précédent).

Si le compartiment reçoit des bons de souscription lors de l'augmentation de capital d'une société, ceux-ci seront exercés selon l'analyse du gérant.

Dépôts

Le compartiment peut détenir une partie de ses actifs nets en dépôts à terme auprès du Dépositaire dans la limite de 10% de son Actif net.

Emprunt d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations de prêt titres

Le compartiment peut avoir recours au prêt de titres par référence au code monétaire et financier dans une perspective d'optimisation des revenus de l'OPCVM dans la limite de 100% du portefeuille actions. La proportion attendue du portefeuille actions qui fera l'objet de telles opérations ou contrats ne devrait pas dépasser 20%.

La rémunération sur les opérations de cessions temporaires de titres est intégralement acquise au compartiment.

Ces opérations sont traitées avec des contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des prestataires de services d'investissement dont le siège social est situé dans les pays membres de l'OCDE, à Hong Kong ou encore à Singapour et dont la notation ne peut être inférieure à la catégorie « investissement » (titres dont la notation est supérieure ou égale à BBB- ou Baa3 selon les agences officielles). Ces contreparties pourront notamment appartenir au groupe auquel appartient la société de gestion.

Ces opérations induisent un risque opérationnel et un risque de contrepartie encadré par l'échange de garanties financières. Les garanties financières en espèces reçues pourront être réinvesties conformément aux dispositions du paragraphe « Politique de gestion des garanties financières ».

Politique de gestion des garanties financières

Les garanties financières désignent l'ensemble des actifs remis en garantie dans le cadre des opérations sur instruments dérivés négociés de gré-à-gré ou dans le cadre d'opérations de gestion efficace de portefeuille (cessions temporaires de titres).

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont définis dans la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La politique de décote est fonction de la nature des actifs reçus en garantie.

Les actifs éligibles en tant que garantie financière sont les suivants :

- Liquidités ;
- Obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère européen, régional, ou mondial ;
- Actions ou parts émises par des OPC du type monétaire calculant une valeur nette d'inventaire quotidiennement et classés AAA ou son équivalent ;
- Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou sur une bourse de valeurs d'un état faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important.

Le Compartiment qui conclut des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des techniques de gestion efficace de portefeuille, veille à ce que toutes les garanties financières servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectent les critères suivants :

- Liquidité : toute garantie financière reçue autrement qu'en espèces doit être liquide et négociée sur un marché réglementé ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents ;
- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation à une fréquence quotidienne et les actifs affichant une haute volatilité de prix ne sont pas acceptés en tant que garanties financières, à moins que des décotes suffisamment prudentes soient appliquées.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues sous forme de titres par le Compartiment sont émises par des émetteurs de premier ordre.
- Corrélation : les garanties financières reçues sous forme de titre par le Compartiment sont émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne sont pas hautement corrélées avec la performance de la contrepartie.

- Diversification des garanties financières : aucun émetteur de titres reçues en garantie ne doit représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment toutes contreparties confondues.

Les liquidités reçues par le Compartiment en tant que garanties financières ne peuvent faire l'objet que des utilisations suivantes :

- Dépôt ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées dans une prise en pension livrée ;
- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les garanties financières reçues autres que les liquidités ne font pas l'objet d'un réinvestissement, d'une vente ou d'un nantissement.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

Risque de perte en capital

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions

Le compartiment est exposé à la hauteur de 30% minimum au risque actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque des obligations privées

Le compartiment peut être exposé au risque des obligations privées, à la hauteur de 70% maximum de l'actif net. Si les obligations auxquelles le portefeuille est exposé, baissent ou les émetteurs de ces obligations font défaut, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit

Risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur et l'impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Le risque de crédit, lorsqu'il se matérialise, a donc un impact négatif direct sur la valeur liquidative (VL) du compartiment. La stratégie d'investissement du compartiment peut l'exposer à un risque de crédit élevé, d'autant plus que le compartiment peut être investi sur des titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante. Les mouvements de baisse du prix de ces titres peuvent être plus rapides et plus violents que des titres non spéculatifs entraînant une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

Risque de taux

Risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires. Un tel mouvement provoque une baisse des cours ou de la valorisation des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Euro, le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, l'Euro. La valorisation des actifs sous-jacents peut être affectée par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et l'Euro.

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille.

Risque de liquidité

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation ou des obligations à l'encours limité qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

Par ailleurs, le marché des obligations privées peut connaître des périodes de faible activité, voire d'absence de fourchettes de cotation par les teneurs de marché. Dans ces situations, la valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Garantie ou protection

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

Risque en matière de durabilité

Par « risque en matière de durabilité » la législation entend un « évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement ». (Règlement (UE) 2019/2088). Les risques physiques sur les entreprises dans lesquelles le compartiment investit pouvant résulter du changement climatique et les risques de transition des entreprises dans lesquelles le compartiment investit résultant des transformations nécessaires à la lutte contre le changement climatique, peuvent impacter négativement les investissements et les performances du compartiment. Les événements sociaux ou les instabilités liées à la gouvernance peuvent également impacter négativement les investissements et les performances du compartiment.

Ces risques ne sont pas pris en compte dans le processus d'investissement et le suivi des risques. Dans le cas de la survenance d'un risque de durabilité non anticipé, celui-ci peut impacter négativement la valeur des titres détenus en portefeuille.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés**

- **Action F** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- **Action F - Prime** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- **Action I** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- **Action P** : tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions ou obligations émises par des entreprises en phase de redressement.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans IXIOS Recovery dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

Personnes Non Eligibles :

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS) ;
- Tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

Intermédiaires Non Eligibles :

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts. La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion www.ixios-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site www.ixios-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Ixios Asset Management, 6, rue Ménars, 75002 Paris.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*
- *Date de création du compartiment : 15 octobre 2020.*

rapport de gestion du président

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 juin 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Classe	Devise	Date de Lancement	Performance					
			exercice 2022-2023			depuis le lancement		
			de la classe	référence de performance	relative à l'indice de référence	de la classe	référence de performance	relative à l'indice de référence
F - Prime	EUR	29/01/2021	3,13%	8,55%	-5,42%	9,03%	22,03%	-12,99%
I	EUR	15/10/2020	2,52%	8,00%	-5,48%	24,62%	23,24%	1,39%
P	EUR	03/12/2020	1,91%	7,35%	-5,44%	7,94%	20,09%	-12,15%

Toutes les performances du fonds communiquées ci-dessous correspondent à celles de la classe d'actions I qui sert de référence. Avec une performance de 24,62% depuis son lancement mi-octobre 2020, le fonds a surperformé son objectif de réaliser une performance annuelle de 8% sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Pour l'année 2022-2023, le fonds a sous-performé de -5,48% son objectif, enregistrant une performance de seulement 2,52%.

En juillet et août, le fonds a rebondi après une forte baisse en juin. Notre conviction était que les marchés 1/ ont anticipé trop rapidement une récession américaine à partir de fin 2022, 2/ n'ont pas anticipé les investissements futurs dans la transition énergétique mondiale et les infrastructures en Chine, 3/ ont sous-estimé les risques de nouvelles tensions sur les matières premières. Le fonds a souffert en juin de la politique "whatever it takes" de la Fed pour réduire l'inflation mais, durant l'été, les investisseurs s'attendaient à un pic d'inflation. La Fed avait légèrement assoupli sa position et le scénario d'un atterrissage brutal était moins probable. En outre, la saison des résultats nous a réservé de nombreuses bonnes surprises sur nos positions. La plupart des entreprises ont très bien géré l'environnement d'inflation élevée. Les thèmes qui ont le plus contribué à la performance positive sont la transition énergétique, les métaux (par exemple Pilbara), les produits de loisirs (Beneteau et Knaus Tabbert), les producteurs de pétrole nord-américains, le transport d'énergie et les fusions-acquisitions (EDF).

En septembre, la forte hausse des points des membres de la Fed a déprimé les portefeuilles en rendant très attractif le taux d'intérêt attendu sur les liquidités en USD. En conséquence, toutes les catégories d'obligations ont accéléré leur chute depuis le début de l'année, qu'il s'agisse des obligations gouvernementales (-16,5% sur le tracker iShares 7-10 year T Bond et -10,3% sur le Bund), des obligations Investment Grade (-14,5% sur le tracker iShares Euro IG Corp), des obligations High Yield (-21,05% sur le tracker iShares US & Intl HY Corp) ou des obligations convertibles (-18,2% sur l'indice ECI Europe Convertible Bond). Dans ce contexte, le fonds a souffert de la vente globale d'obligations qui a affecté toutes les classes d'actifs et il a été très difficile de réduire le risque actions par un rééquilibrage en faveur des obligations d'entreprises.

Toutefois, nous avons pu conserver dans cet environnement des sociétés (comme les producteurs de matières premières) dont les flux de trésorerie disponibles sont élevés, ce qui permet d'obtenir un rendement élevé des liquidités. En outre, les dernières opérations de fusion-acquisition que nous avons sélectionnées (Aveva et Twitter) ont contribué positivement à la performance du fonds et ont prouvé que les entreprises continuaient à saisir ces opportunités sur des valeurs à forte valeur ajoutée. Les situations spéciales étaient un domaine que nous développions dans le fonds, notamment avec l'arrivée d'un nouveau gérant de portefeuille ayant une longue expérience dans ce domaine.

En octobre et novembre, le fonds a rebondi et a bénéficié : 1/ d'une saison de résultats rassurante (notamment pour les banques et les sociétés cycliques), 2/ d'un ton un peu plus accommodant des banques centrales (baisse et ralentissement des hausses de taux) et 3/ d'une baisse des risques politiques (Royaume-Uni et Italie) et énergétiques en Europe.

Au cours des mois suivants, nous avons continué d'appliquer une approche de type "barbell", en équilibrant les opportunités "top down" (diminution des primes de risque en Europe, réouverture de la Chine et transition énergétique) et les positions bénéficiant d'une inflation globale faible (producteurs de pétrole et de gaz et services). Par ailleurs, nous nous sommes davantage concentrés sur les fusions et acquisitions. L'activité mondiale de fusions et acquisitions a nettement ralenti en 2022, après avoir atteint des niveaux record en 2021. La volatilité des marchés et les craintes de récession ont rendu difficile le comblement des écarts entre les offres et les demandes, tandis que la hausse des taux et les difficultés des marchés de financement à effet de levier ont freiné les sponsors financiers.

Mais nous pensons que 2023 pourrait être une année d'opportunités pour les fusions et acquisitions, les valorisations s'étant corrigées dans de nombreux secteurs. Contrairement à ce qui s'est passé lors des précédents ralentissements, les entreprises affichent des bilans solides. En termes de pays, la combinaison d'une livre sterling faible et de nombreuses sociétés cotées au Royaume-Uni générant une part importante de leurs revenus à l'étranger était susceptible de présenter des opportunités pour les acheteurs étrangers. L'offre publique d'achat à venir sur Hyve est un bon exemple de ces opportunités émergentes. En termes d'orientation sectorielle, le prix élevé du lithium et la trajectoire robuste de la demande pour la transition énergétique devraient soutenir l'activité de fusions et acquisitions en 2023, alors que les grandes sociétés sont à court de métaux d'avenir. Les prochaines offres publiques d'achat sur les producteurs de cuivre (Copper Mountain) et de lithium (Alpha Lithium) illustrent bien ce processus. En janvier et février, le fonds a très bien démarré 2023 et a enregistré une bonne performance (+10,06% pour la classe d'actions I) et a surperformé les indices de référence : contre le Stoxx 600 RI (+6,74%) et le S&P 500 RI (+6,25%).

L'alpha du portefeuille d'actions provient d'un large éventail de thèmes macroéconomiques : Tech (par exemple ASMI et Alibaba), Loisirs (Easyjet et Pierre et Vacances), Distribution (JD Sports), Banques italiennes (Unicredit, BPER et BFF), Métaux énergétiques (Pilbara et Ero Copper), Services pétroliers (Saipem et Maire Tecnimont) et Transport maritime de pétrole. Dans le portefeuille des situations spéciales, le fonds a enregistré de bonnes performances sur les actions Hyve (reprise), Millicom (rumeurs d'offre publique d'achat) et l'obligation convertible Orpea (restructuration de la dette).

En mars et avril, le fonds a souffert de l'absence de risque déclenchée par l'effondrement de SVB et de Credit Suisse. Le retour du scénario d'atterrissage brutal du marché après ces événements a freiné la performance relative des valeurs bancaires, des valeurs de rendement, des valeurs cycliques, des petites capitalisations et des valeurs liées aux matières premières que nous détenions dans notre portefeuille. Nous avons alors publié un Flash spécial sur les marchés qui explique en détail pourquoi nous ne croyons pas à ce scénario d'atterrissage brutal et comment profiter du scénario d'atterrissage en douceur que nous attendons. À condition que les décideurs politiques s'attaquent à la panique dans les banques américaines, notre hypothèse de base était qu'un resserrement progressif des prêts bancaires n'était pas susceptible de faire dérailler un cycle post-COVID alimenté par l'excès d'épargne. Les bilans semblaient sains, les consommateurs américains et européens disposant d'une épargne excédentaire représentant environ 5 % et 10 % du PIB.

Dans un scénario d'atterrissage en douceur, les entreprises peu endettées pourraient accélérer les opérations de fusion et d'acquisition afin de gagner des parts de marché ou d'améliorer leurs marges et de maintenir ainsi la croissance de leurs bénéfices. Nous avons augmenté notre exposition à ce thème au sein du fonds. Nous pensons qu'il était également approprié de profiter de l'environnement prudent pour acheter des actions qui anticipaient déjà une récession (comme l'énergie) et des actions bénéficiant d'une inflexion de la croissance des salaires réels (secteur de la consommation cyclique).

En mai et juin, le fonds a rebondi mais a sous-performé les indices de référence des actions car (depuis l'effondrement du SVB en mars) les investisseurs étaient toujours positionnés de manière défensive pour protéger leur portefeuille contre un scénario d'atterrissage brutal. En outre, le thème de l'intelligence artificielle est passé au premier plan, propulsant les valeurs technologiques et les indices de référence des actions américaines vers de nouveaux sommets. Dans ce contexte d'incertitude économique, les thèmes liés à la reprise n'ont pas suscité l'intérêt des investisseurs au premier semestre 2023. Mais nous commençons maintenant à observer un changement de comportement dans certains secteurs.

Par ailleurs, des situations spéciales ont émergé dans des secteurs comme le Pétrole&Gaz, les Matériaux et les Banques : 1/ Patterson-UTI Energy a annoncé une fusion avec NexTier Oilfield Solutions. 2/ Nous avons initié une position dans Renault et la direction a annoncé la séparation de l'entité BEV de Renault (prévue pour le second semestre 2023). 3/ Dechra Pharmaceuticals et Network International étaient sous Put-up or Shut-up (PUSU) et ont reçu des offres fermes d'EQT et de Brookfield respectivement. Le fonds Ixios Recovery se concentrera de plus en plus sur les situations spéciales.

Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DELIVERY HERO SE	211 050	559 150
ALIBABA GROUP	100 593	665 439
COPPER MOUNTAIN MINING CORPORATION	163 618	589 258
SWEDISH MATCH	358 007	380 620
UNICREDIT, SOCIETA' PER AZIONI		737 047
ELECTRICITE DE FRANCE	303 126	385 535
PETROLEO BRASILEIRO S A PETROBRAS	292 478	368 731

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
VIVENDI SE	489 735	101 574
PEABODY ENERGY CORPORATION	70 828	500 496
EURONAV	86 545	482 091

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Information sur la sélection des intermédiaires

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que:

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;
- la qualité du traitement administratif.

Enfin, concernant les lieux d'exécution sur les titres principalement traités sur les marchés Européens, IXIOS Asset Management a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour IXIOS Asset Management d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Information sur les frais de gestion variables

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

Classe	Devise	Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
		sur encours	sur rachats	Total
F - Prime	EUR	-	644,33	644,33
I	EUR	-	4 423,05	4 423,05
P	EUR	-	1 109,66	1 109,66

Toutes les classes d'actions ayant moins d'un an d'existence aucune commission de gestion variable n'a encore été constatée sur les encours.

Droits de Vote

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet www.ixios-am.com.

Politique de rémunération

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet www.ixios-am.com.

Rémunérations versées sur l'exercice

en k€			
Exercice 2022	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	696	608	-
Rémunérations Variables	11	-	-
Total des rémunérations	717	608	-
Effectif total	7	5	-

SFDR et taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Méthode de calcul du risque global

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

comptes
annuels

BILANactif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	12 451 978,40	24 169 388,57
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 123 075,51	19 201 339,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 328 902,89	4 968 049,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	39 583,01	1 206 315,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	39 583,01	1 206 315,25
Comptes financiers	876 856,56	755 275,30
Liquidités	876 856,56	755 275,30
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	13 368 417,97	26 130 979,12

BILAN passif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	13 417 252,74	20 865 489,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-366 390,15	3 809 840,79
• Résultat de l'exercice	271 743,08	518 760,86
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	13 322 605,67	25 194 091,39
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	35 335,20	186 558,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	35 335,20	186 558,11
Comptes financiers	10 477,10	750 329,62
Concours bancaires courants	10 477,10	750 329,62
Emprunts	-	-
Total du passif	13 368 417,97	26 130 979,12

HORS-bilan

30.06.2023

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 815,53	1 099,80
• Produits sur actions et valeurs assimilées	402 727,28	855 791,74
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	129 667,64	219 181,19
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	539 210,45	1 076 072,73
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-8 665,39	-17 132,50
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-8 665,39	-17 132,50
Résultat sur opérations financières (I - II)	530 545,06	1 058 940,23
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-239 082,31	-391 274,76
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	291 462,75	667 665,47
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-19 719,67	-148 904,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	271 743,08	518 760,86

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action F 0,80% TTC
		Action F Prime 0.80% TTC
		Action I 1,35% TTC
		Action P 2,00% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, valorisateur...)	Actif net	0,2% maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	L'OPCVM pouvant être investi en part ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais seront au maximum de 0,1% TTC.
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Actions F et F - Prime 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 8,55% de performance annuelle calendaire
		Actions I 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 8% de performance annuelle calendaire

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Actions P 15% maximum de la surperformance positive au-delà du seuil de 7,35% de performance annuelle calendaire

Modalité de calcul de la commission de surperformance

Période d'observation et fréquence de cristallisation

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du compartiment.

La fréquence de cristallisation est la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée, le cas échéant, doit être payée à la société de gestion. Cette cristallisation intervient une fois par an à l'issue de la période d'observation.

Pour les classes d'actions lancées en cours d'exercice la première période d'observation court du lancement de la classe à la clôture du prochain exercice comptable du fonds.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

A titre d'information, la date de départ de la première période de référence est le 1er juillet 2022.

Indicateur de référence

- 8,55% de performance annuelle calendaire pour les actions F et F-Prime ;
- 8% de performance annuelle calendaire pour les actions I ;
- 7,35% de performance annuelle calendaire pour les actions P;

Méthode de calcul

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de la classe d'action correspondante et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'Indicateur de Référence, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que la classe d'actions (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de surperformance des classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables représentera 15% TTC de la différence entre la performance des classes d'actions du fonds et la performance de l'Actif de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision selon le même taux à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus en cours d'exercice.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de la classe d'actions du fonds à l'issue de la période de d'observation, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds.

Exemples

En fonction des périodes d'observations, la classe d'action du fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Année N	Performance de la classe d'actions	Performance de l'indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Païement de la commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15%*5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	8%	4%	4%	0%	4%	0%	OUI	15%*4%
Année 7	9%	7%	2%	0%	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%*	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%**	1%	0%	Oui	15%*1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action F	Capitalisation	Capitalisation
Action F Prime	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation

2 évolutionactif net

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	25 194 091,39	49 254 743,49
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 263 164,63	3 768 139,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-16 264 685,16	-27 294 049,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 085 444,15	6 309 020,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 053 381,21	-2 457 551,96
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-46 158,30	1 197 954,43
Différences de change	-294 988,66	928 420,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 147 656,08	-7 180 251,22
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 853 772,92	-4 001 429,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 001 429,00	3 178 822,22
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	291 462,75	667 665,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	13 322 605,67	25 194 091,39

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	1 791 403,67	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	537 499,22	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 791 403,67	-	537 499,22	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	876 856,56
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10 477,10
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	185 708,52	566 000,68	492 135,58	1 085 058,11
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	876 856,56	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 477,10	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CAD	USD	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 838 726,18	2 290 271,94	631 546,83	639 658,38
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 626,82	9 570,35	369,06	21 152,64
Comptes financiers	9 958,32	-	-	74,81
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	10 475,40	0,01	1,69
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	39 583,01
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes réglemets différés	21 152,64
Coupons à recevoir	18 430,37
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	35 335,20
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	35 335,20
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action F Prime / FR0014001KX3	45	46 881,45	9 958,085	10 347 926,67
Action I / FR0013514296	3 385,686	4 150 754,78	2 585,286	3 138 192,09
Action P / FR0013514304	60,5	65 528,40	2 611,576	2 778 566,40
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F Prime / FR0014001KX3		-		-
Action I / FR0013514296		-		-
Action P / FR0013514304		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F Prime / FR0014001KX3		-		-
Action I / FR0013514296		-		-
Action P / FR0013514304		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action F Prime / FR0014001KX3		-		-
Action I / FR0013514296		-		-
Action P / FR0013514304		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action F Prime / FR0014001KX3	1,00
Action I / FR0013514296	1,55
Action P / FR0013514304	2,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action F Prime / FR0014001KX3	644,31
Action I / FR0013514296	4 423,03
Action P / FR0013514304	1 109,68
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	271 743,08	-707 727,48
Total	271 743,08	-707 727,48

Action F Prime / FR0014001KX3	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	69 635,74	306 952,34
Total	69 635,74	306 952,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0013514296	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	189 764,98	164 103,33
Total	189 764,98	164 103,33
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P / FR0013514304	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	12 342,36	47 705,19
Total	12 342,36	47 705,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-366 390,15	3 809 840,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-366 390,15	3 809 840,79

Action F Prime / FR0014001KX3	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-74 353,76	1 982 686,86
Total	-74 353,76	1 982 686,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013514296	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-266 837,33	1 282 433,71
Total	-266 837,33	1 282 433,71
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P / FR0013514304	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-25 199,06	544 720,22
Total	-25 199,06	544 720,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 15 octobre 2020.

Devise					
EUR	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Actif net	13 322 605,67	25 194 091,39	49 254 743,49	-	-

Action F Prime / FR0014001KX3	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	2 500	12 413,085	24 288,085	-	-
Valeur liquidative	1 090,34	1 057,20	1 111,67	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,88	184,45	7,42	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013514296	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	7 775,723	6 975,323	12 720,123	-	-
Valeur liquidative	1 246,22	1 215,58	1 282,25	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-9,91	207,37	-34,55	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0013514304	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	839,773	3 390,849	5 290,654	-	-
Valeur liquidative	1 079,44	1 059,26	1 123,44	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-15,30	174,71	-6,98	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.06.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0138721065	ALCOA CORP	PROPRE	1 453,00	45 188,17	USD	0,34
FR0013258662	ALD SA	PROPRE	12 823,00	125 729,52	EUR	0,94
US01609W1027	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	PROPRE	2 126,00	162 421,72	USD	1,22
CA02075X1033	ALPHA LITHIUM CORPORATION	PROPRE	275 148,00	261 101,86	CAD	1,96
MU0456S00006	ALPHAMIN RESOURCES CORP	PROPRE	435 975,00	305 004,33	CAD	2,29
US02156K1034	ALTICE USA INC	PROPRE	32 057,00	88 737,07	USD	0,67
AT0000A18XM4	AMS OSRAM AG	PROPRE	13 079,00	86 322,34	CHF	0,65
CA03349X1015	ANDEAN PRECIOUS METALS CORP	PROPRE	64 712,00	34 066,02	CAD	0,26
US03674X1063	ANTERO RESOURCES CORP	PROPRE	6 278,00	132 522,77	USD	0,99
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	29,00	46 639,45	DKK	0,35
ES0105022000	APPLUS SERVICES	PROPRE	14 433,00	142 381,55	EUR	1,07
US03940R1077	ARCH RESOURCES INC A	PROPRE	550,00	56 845,10	USD	0,43
LU1673108939	AROWNTOWN REIT	PROPRE	207 677,00	219 514,59	EUR	1,65
JE00BG6L7297	BOOHOO GROUP PLC	PROPRE	284 977,00	112 542,92	GBP	0,84
IT0000066123	BPER BANCA SPA	PROPRE	58 491,00	162 721,96	EUR	1,22
VGG1890L1076	CAPRI HOLDINGS LTD	PROPRE	3 700,00	121 716,77	USD	0,91
DE0007257503	CECONOMY AG	PROPRE	64 147,00	147 538,10	EUR	1,11
AU000000CXO2	CORE LITHIUM LTD	PROPRE	191 591,00	105 205,55	AUD	0,79
CA22576C1014	CRESCENT POINT ENERGY CORP	PROPRE	39 708,00	245 338,62	CAD	1,84
BE0003789063	DECEUNINCK	PROPRE	31 559,00	71 954,52	EUR	0,54
DE0006305006	DEUTZ	PROPRE	11 309,00	60 898,97	EUR	0,46
US25179M1036	DEVON ENERGY CORPORATION	PROPRE	1 026,00	45 459,98	USD	0,34
MHY2065G1219	DHT HOLDINGS	PROPRE	15 174,00	118 638,15	USD	0,89
GB00BY9D0Y18	DIRECT LINE INSURANCE GROUP PLC	PROPRE	65 567,00	103 872,68	GBP	0,78
AT0000818802	DO & CO AG	PROPRE	1 240,00	155 248,00	EUR	1,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B7KR2P84	EASYJET	PROPRE	16 933,00	95 226,55	GBP	0,71
GB00B61D1Y04	EMIS GROUP PLC	PROPRE	1 501,00	23 962,83	GBP	0,18
IM00B5VQMV65	ENTAIN PLC	PROPRE	428,00	6 344,07	GBP	0,05
CA2960061091	ERO COPPER CORP	PROPRE	4 463,00	82 848,51	CAD	0,62
BE0003816338	EURONAV	PROPRE	7 000,00	97 300,00	EUR	0,73
FR0000062234	FINANCIERE DE L'ODET	PROPRE	111,00	172 494,00	EUR	1,29
FR0000121147	FORVIA	PROPRE	11 718,00	252 757,26	EUR	1,90
US3647601083	GAP INC	PROPRE	8 746,00	71 587,33	USD	0,54
BMG396372051	GOLDEN OCEAN GROUP LTD	PROPRE	13 447,00	92 956,12	NOK	0,70
ES0171996095	GRIFOLS SA	PROPRE	7 383,00	61 352,73	EUR	0,46
IE00BQPVQZ61	HORIZON THERAPEUTICS PLC	PROPRE	979,00	92 291,61	USD	0,69
GB0004478896	HUNTING	PROPRE	63 942,00	148 575,83	GBP	1,12
IT0005090300	INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	PROPRE	1 054,00	12 732,32	EUR	0,10
MHY410531021	INTERNATIONAL SEAWAYS INC	PROPRE	3 407,00	119 416,76	USD	0,90
CA46579R1047	IVANHOE MINES LTD SHS A	PROPRE	7 501,00	62 841,73	CAD	0,47
GB00B5N0P849	JOHN WOOD GROUP	PROPRE	40 000,00	63 065,90	GBP	0,47
CA48575L2066	KARORA RESOURCES INC	PROPRE	41 131,00	115 384,46	CAD	0,87
FR0004007813	KAUFMAN & BROAD	PROPRE	7 550,00	204 605,00	EUR	1,54
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	4 140,00	152 600,40	EUR	1,15
NL0000337319	KONINKLIJKE BAM GROEP NV	PROPRE	28 825,00	50 847,30	EUR	0,38
DE000KSAG888	K+S AG	PROPRE	7 821,00	124 784,06	EUR	0,94
CA4991131083	K92 MINING RG	PROPRE	14 649,00	58 344,36	CAD	0,44
IT0004931058	MAIRE TECNIMONT SPA	PROPRE	68 393,00	242 111,22	EUR	1,82
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	8 549,00	46 663,49	NOK	0,35
BMG6682J1036	NORTHERN OCEAN LTD	PROPRE	63 276,00	64 854,04	NOK	0,49
CA67072Q1046	NUVISTA ENERGY	PROPRE	16 841,00	123 884,06	CAD	0,93
US6745991058	OCCIDENTAL PETROLEUM CORP	PROPRE	2 010,00	108 329,97	USD	0,81
BE0003735496	ORANGE BELGIUM SA	PROPRE	4 624,00	63 996,16	EUR	0,48
US7034811015	PATTERSON UTI ENERGY	PROPRE	12 096,00	132 712,30	USD	1,00
FR0000073041	PIERRE & VACANCES	PROPRE	143 869,00	232 204,57	EUR	1,74

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AU000000PLS0	PILBARA MINERALS LTD	PROPRE	29 125,00	86 895,21	AUD	0,65
CA7241121077	PIPESTONE ENERGY CORP	PROPRE	55 736,00	87 636,43	CAD	0,66
AT0000606306	RAIFFEISEN INTL BANK HOLDING	PROPRE	12 618,00	183 213,36	EUR	1,38
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	5 599,00	216 009,42	EUR	1,62
FR0010820274	REORLD MEDIA	PROPRE	18 363,00	74 553,78	EUR	0,56
AU000000RXM4	REX MINERALS LTD	PROPRE	200 000,00	28 065,89	AUD	0,21
FR0000031684	ROTHSCHILD AND CO SCA	PROPRE	184,00	8 565,20	EUR	0,06
IT0005495657	SAIPEM SPA	PROPRE	106 688,00	136 027,20	EUR	1,02
CA8265991023	SIGMA LITHIUM CORPORATION	PROPRE	3 136,00	115 839,41	USD	0,87
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	2 339,00	60 042,13	EUR	0,45
US78454L1008	SM ENERGY CO	PROPRE	1 710,00	49 575,89	USD	0,37
FR0013214145	SMCP SAS	PROPRE	11 809,00	94 235,82	EUR	0,71
MHY8162K2046	STAR BULK CARRIERS CORP	PROPRE	5 315,00	86 228,69	USD	0,65
CA8585221051	STELCO HOLDINGS INC	PROPRE	2 017,00	60 382,86	CAD	0,45
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	6 292,00	101 238,28	EUR	0,76
LU2333210958	SUSE SA	PROPRE	10 384,00	134 057,44	EUR	1,01
VGG866591024	TALON METALS	PROPRE	453 000,00	110 606,43	CAD	0,83
IL0011320343	TAPTICA INTERNATIONAL LTD	PROPRE	6 345,00	20 939,28	GBP	0,16
CA8787422044	TECK RESOURCES B	PROPRE	7 046,00	271 894,23	USD	2,04
US87901J1051	TEGNA INC SHS	PROPRE	8 406,00	125 126,89	USD	0,94
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	18 978,00	136 034,30	EUR	1,02
CA89156V1067	TOURMALINE OIL	PROPRE	3 030,00	131 005,47	CAD	0,98
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	3 160,00	152 154,00	EUR	1,14
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	1 437,00	30 557,81	EUR	0,23
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	19 235,00	208 218,88	EUR	1,56
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	40 574,00	341 065,04	EUR	2,56
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	66 147,00	57 016,77	GBP	0,43
NO0010571680	WALLS WILH LOG RG REGISTERED SHS	PROPRE	12 900,00	82 056,29	NOK	0,62
CA96467A2002	WHITECAP RESOURCES INC	PROPRE	24 962,00	160 281,04	CAD	1,20
US46591M1099	YY INCORPORATION ADR	PROPRE	8 976,00	252 660,82	USD	1,90

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IL0065100930	ZIM INTEGRATED SHIPPING SERVICES LTD	PROPRE	8 196,00	93 078,31	USD	0,70
Total Action				10 029 948,22		75,29
Obligation						
DE000A2RUD79	ADO PROPERTIES SA CV 2% 23/11/2023	PROPRE	200 000,00	185 708,52	EUR	1,39
FR0010154385	CASINO TF/TV TSS PERP	PROPRE	2 010 000,00	55 069,81	EUR	0,41
XS2021212332	CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	PROPRE	100 000,00	105 271,63	EUR	0,79
XS1882680645	EUROPEAN TOPSOHO SARL 4% CV DEFAULTED	PROPRE	100 000,00	81 953,00	EUR	0,62
FR0013286028	FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028	PROPRE	14 888,00	360 334,26	EUR	2,70
FR0013286903	GENFIT 3.5% CV DIRTY 16/10/2025	PROPRE	7 742,00	203 955,25	EUR	1,53
FR0014005AO4	KORIAN SA CV VAR PERPETUAL	PROPRE	16 158,00	482 429,41	EUR	3,62
BE6325746855	MITHRA PHARMACEUTICALS CV 4.25% 17/12/2025	PROPRE	600 000,00	362 045,43	EUR	2,72
FR0013418795	ORPEA 0.375% CONV 17/05/2027	PROPRE	5 256,00	219 332,88	EUR	1,65
DE000A3E5KG2	TUI AG CV 5.0% 16/04/2028	PROPRE	300 000,00	272 802,70	EUR	2,05
Total Obligation				2 328 902,89		17,48
Warrant						
FR001400B4G1	PIERRE ET VACANCES WARRANT ON PIERRE ET VACANCES 14/09/2027	PROPRE	149 912,00	52 769,02	EUR	0,40
FR001400B4H9	PIERRE ET VACANCES WARRANT 22/02/2027	PROPRE	220 537,00	40 358,27	EUR	0,30
Total Warrant				93 127,29		0,70
Total Valeurs mobilières				12 451 978,40		93,47
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	14 376,83	9 958,32	CAD	0,07
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-1,65	-1,69	CHF	-0,00
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	109,73	14,74	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	866 823,43	866 823,43	EUR	6,51
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	-0,01	-0,01	GBP	-0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	707,89	60,07	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-11 428,66	-10 475,40	USD	-0,08
	VTE DIFF TITRES NOK	PROPRE	247 242,60	21 152,64	NOK	0,16
Total BANQUE OU ATTENTE				887 532,10		6,66
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 733,60	-2 733,60	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-14 225,41	-14 225,41	EUR	-0,11

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 147,98	-5 147,98	EUR	-0,04
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-6 585,68	-6 585,68	EUR	-0,05
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-6 642,53	-6 642,53	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-35 335,20		-0,27
Total Liquidites				852 196,90		6,40
Coupons						
Action						
CA22576C1014	CRESCENT PT ENERGY	ACHLIG	38 508,00	2 000,48	CAD	0,02
GB00B61D1Y04	EMIS GROUP PLC	ACHLIG	1 501,00	369,06	GBP	0,00
US71654V4086	PETROLEO BR SA-ADR	ACHLIG	4 672,00	4 882,62	USD	0,04
US87901J1051	TEGNA	ACHLIG	8 406,00	512,37	USD	0,00
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	66 147,00	2 976,62	EUR	0,02
CA96467A2002	WHITECAP RESOURC	ACHLIG	24 962,00	626,34	CAD	0,00
US46591M1099	YY INCORPORATION ADR	ACHLIG	8 976,00	4 175,36	USD	0,03
Total Action				15 542,85		0,12
Obligation						
FR0013418795	ORPEA CV 0.375% 27	ACHLIG	5 256,00	2 887,52	EUR	0,02
Total Obligation				2 887,52		0,02
Total Coupons				18 430,37		0,14
Total IXIOS RECOVERY				13 322 605,67		100,00

IXIOS ENERGY METALS

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV IXIOS FUNDS

Commercialisateur	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Société de gestion	IXIOS ASSET MANAGEMENT 8, rue d'Aboukir - 75002 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine. Représenté par Frédéric Sellam

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I - CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R – EUR	Capitalisation	Capitalisation

Objectif de gestion :

IXIOS GLOBAL MINING est un compartiment recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les actions de sociétés productrices et minières de métaux non précieux. L'objectif du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI (dividendes net réinvestis) sur une période d'investissement de 5 ans, après prise en compte des frais courants.

Indicateur de référence :

La performance d'IXIOS GLOBAL MINING pourra être comparée à l'indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI. Il est calculé en USD, dividendes réinvestis et est publié par MSCI.

La gestion du Compartiment n'étant pas indiciaire, la performance du fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Conformément au Règlement Benchmark, l'Administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI est inscrit sur le Registre ESMA. Des informations sur l'indice sont disponibles sur le site <http://www.msci.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement du Compartiment vise à constituer un portefeuille concentré en actions de sociétés productrices et minières de métaux non précieux.

La gestion d'IXIOS GLOBAL MINING s'appuie sur une sélection discrétionnaire et rigoureuse de titres – « stock picking » - obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus d'investissement qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- La qualité du management de l'entreprise,
- La qualité de sa structure financière,
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- Les perspectives de croissance de la production et du chiffre d'affaires,
- Les risques géopolitiques liés à la localisation des actifs,
- L'aspect spéculatif de la valeur.

La gestion active du fonds relève donc d'une stratégie « long only », axée sur la sélection de titres tout en intégrant également une approche macroéconomique afin d'affiner son allocation d'actif.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques liés à la gestion sont les suivants :

Risque de perte en capital

La perte de capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au compartiment repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions

Le compartiment est exposé à la hauteur de 60% minimum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la concentration de l'exposition

Le compartiment est exposé à tout moment principalement sur le marché actions des sociétés minières. Les performances de ce marché spécifique peuvent être inférieures à celles d'autres secteurs.

Risque lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change

La comptabilité de la SICAV étant tenue en Dollars Américains (USD), le risque de change est le cas échéant supporté par l'investisseur dont la monnaie de référence serait différente.

Le compartiment comportera des actifs libellés dans des devises différentes de la devise de référence de comptabilisation du compartiment, le Dollar Américain (USD). La valorisation des actifs sous-jacents peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre leur devise de cotation et le Dollar Américain (USD).

Ce risque ne sera pas systématiquement couvert. Il en résultera une exposition maximale au risque de change équivalente à 100% du portefeuille actions.

Risque de liquidité

Le compartiment peut détenir des actions de petite capitalisation qui peuvent présenter une liquidité restreinte. Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

Risque lié aux évolutions de la fiscalité ou de la réglementation

La fiscalité financière en France est l'objet d'évolutions permanentes qui sont susceptibles d'alourdir la charge fiscale supportée par la SICAV à raison de son activité.

La fiscalité des pays d'investissement pourrait également évoluer dans un sens défavorable aux intérêts des actionnaires.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque lié à l'utilisation par ce compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Garantie ou protection

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ni de protection.

Risque de liquidité lié aux opérations de financement sur titres

Le Compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le Compartiment investit en cas de défaillance d'une contrepartie d'une opération de prêt de titres.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**Souscripteurs concernés**

- **Action S, I, I – EUR et I - CHF** : tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux investisseurs institutionnels
- **Action P, P – EUR et R-EUR** : tous souscripteurs

Profil de l'investisseur type

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque dû à l'investissement en actions sur les marchés des métaux non précieux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans IXIOS GLOBAL MINING dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Bien que les classes de parts du compartiment soient ouvertes à tous les souscripteurs, les Personnes Non Eligibles, ainsi que certains Intermédiaires Non Eligibles tels que définis ci-dessous ne sont pas autorisés à souscrire ou détenir directement des parts du Compartiment ni à être inscrits auprès de l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat et de la tenue des registres de parts, ou des agents de transfert locaux.

Personnes Non Eligibles :

- « U.S. Person » au sens de la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) : le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré, en vertu du Securities Act de 1933 ni en vertu de l'Investment Company Act de 1940 des Etats-Unis d'Amérique. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « US Person » au sens de la Regulation S peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion. L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi ;
- Personne américaine déterminée au sens de la réglementation Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) de 2010, définie par l'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 ;
- Personne devant faire l'objet d'une déclaration et Entité non financière (ENF) passive contrôlée par des Personnes devant faire l'objet d'une déclaration au sens de la directive 2014/107/UE du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (DAC), ou toute notion équivalente au sens de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers signé par la France le 29 octobre 2014 (CRS).

Intermédiaires Non Eligibles :

- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions financières participantes au sens de FATCA ainsi que les Entités Etrangères Non Financières Passives au sens de FATCA ;
- Les institutions financières qui ne sont pas des Institutions Financières ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Les définitions des termes utilisés ci-dessus sont disponibles via les liens suivants :

- Regulation S : <http://www.sec.gov/rules/final/33-7505.htm>
- FATCA : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/1/2/MAEJ1431068D/jo/texte>
- DAC : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0107&from=FR>
- CRS : <http://www.oecd.org/tax/exchange-of-tax-information/multilateral-competent-authority-agreement.pdf>

L'investisseur désirant acquérir ou souscrire des parts du Compartiment aura, le cas échéant, à certifier par écrit qu'il n'est pas une « U.S. Person » au titre de la Regulation S, une Personne américaine déterminée au titre de FATCA et/ou une Personne devant faire l'objet d'une déclaration ou notion équivalente au sens de CRS/DAC.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une Personne Non Eligible. Tout porteur devenant Personne Non Eligible ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts.

La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue, soit directement ou indirectement par une Personne Non Eligible, soit par l'intermédiation d'un Intermédiaire Non Eligible, ou encore si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Compartiment.

Les porteurs sont informés que, le cas échéant, la Société de Gestion, l'établissement en charge de la tenue des registres de parts ou tout autre intermédiaire teneur de compte peuvent être amenés à communiquer à toutes autorités fiscales ou équivalentes des informations personnelles relatives aux porteurs, telles que les noms, numéros d'identification fiscale, adresses, dates de naissance, numéros de compte ainsi que toute information financière relative aux comptes concernés (soldes, valeurs, montants, produits etc...).

Le statut FATCA de la SICAV, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est Institution financière non déclarante réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité).

Le statut CRS/DAC de la SICAV est Institution financière non déclarante de la catégorie Entité d'investissement, bénéficiant du régime d'organisme de placement collectif dispensé.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de parts(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) d'un compartiment de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiment de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers de deux compartiments des actions de capitalisation. Il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autre cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion au 01 44 95 69 75 ou sur le site de la société de gestion www.ixios-am.com. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site www.ixios-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Ixios Asset Management, 6, rue Ménars, 75002 Paris.*
- *Date de création de la Sicav : 29 mai 2019.*
- *Date de création du compartiment : 26 février 2021.*

rapport de gestion du président

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 juin 2023. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Classe	Devise	Date de Lancement	Performance					
			Exercice 2022-2023			depuis le lancement		
			de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence	de la classe	de l'indice de référence	relative à l'indice de référence
S	USD	19/03/2021	17,68%	18,26%	-0,58%	17,10%	11,99%	5,11%
I	USD	02/03/2021	17,03%	18,26%	-1,22%	15,57%	9,25%	6,32%
I - EUR	EUR	10/03/2021	12,21%	13,32%	-1,11%	28,07%	21,51%	6,56%
I - CHF	CHF	20/05/2021	9,56%	10,51%	-0,95%	-2,71%	-1,33%	-1,38%
P	USD	23/02/2021	16,52%	18,26%	-1,73%	14,75%	7,64%	7,11%
P - EUR	EUR	23/02/2021	11,61%	13,32%	-1,71%	26,78%	19,92%	6,86%
R - EUR	EUR	15/03/2022	11,37%	13,32%	-1,95%	-16,77%	-2,26%	-14,51%

Ixios Energy Metals (classe de référence I) a progressé de 17% au cours de l'exercice 2023. Le cuivre et l'étain sont restés stables au cours de l'année, tandis que le nickel a baissé de 10 %. Le prix du spodumène (minerai de lithium) a chuté de 10 % et celui du carbonate de lithium raffiné de 35 %.

Le nickel a été confronté à une amélioration des perspectives d'approvisionnement grâce à la montée en puissance de nouveaux projets en Indonésie. Le cuivre n'a pas beaucoup progressé, tiraillé entre une perception de la vulnérabilité du métal à un ralentissement économique généralisé et des signes clairs d'une augmentation de la demande liée à la transition énergétique. L'étain semble aujourd'hui bien positionné et s'est fortement redressé après une vente en milieu d'année, alors que la Birmanie, l'un des principaux producteurs, s'apprête à interdire l'extraction de l'étain à partir du 1er août et que l'Indonésie continue de menacer d'interdire l'exportation de concentrés.

Le marché du lithium reste opaque et difficile à interpréter, mais la chute récente doit être considérée dans le contexte d'un marché très fort au cours des 12 derniers mois. Le milieu de la courbe des coûts pour le spodumène, par exemple, se situe autour de 800 \$/t, alors que même après la correction, le spodumène se vend à 4000 \$/t. Cela représente des marges d'exploitation rarement atteintes. Cela représente des marges d'exploitation rarement vues dans l'industrie minière.

Les principaux facteurs ayant contribué à nos performances sont les suivants :

L'année a été caractérisée par un débat bruyant et souvent mal informé sur la transition énergétique et sa capacité à améliorer l'empreinte carbone de l'activité humaine. Nous pensons que le débat sur le changement climatique, dans la mesure où il se réfère à la transition énergétique, est en grande partie un faux-fuyant. Si l'amélioration des émissions de carbone est un effet secondaire potentiellement positif de la transition énergétique, le véritable moteur du processus est la recherche de la sécurité et de l'indépendance énergétiques.

La Chine en est un bon exemple. L'avancée agressive sur tous les fronts - solaire, éolien, nucléaire, VE - est principalement motivée par la volonté de la Chine de s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis d'autres pays pour son approvisionnement énergétique. Importer 60 % de son énergie de Russie, du Moyen-Orient et d'Australie n'est pas une stratégie tenable à long terme pour la Chine dans le cadre de ses ambitions géopolitiques. D'autres pays s'en rendent compte, notamment après l'impact de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en gaz de l'Allemagne.

L'importance de cette perception est triple :

1. La demande de métaux nécessaires à la transition énergétique est motivée par une nécessité stratégique et non par l'exigence d'un rendement économique. Elle est donc beaucoup moins sensible aux prix que ce ne serait normalement le cas.
2. Une véritable indépendance énergétique implique également une indépendance en ce qui concerne les métaux nécessaires. La loi sur la réduction de l'inflation montre que les États-Unis l'ont désormais compris et qu'ils sont prêts à recourir à des dépenses déficitaires pour y parvenir.
3. Au fil du temps, il en résultera une concurrence pour l'approvisionnement en métaux qui englobera à la fois l'exploitation minière et le raffinage. À ce stade, nous prévoyons un marché haussier sans précédent pour les prix des métaux.

Alors que la plupart des commentateurs se concentrent sur les véhicules électriques, les panneaux solaires et les éoliennes, nous estimons que les marchés du stockage de l'énergie et de la capacité du réseau sont largement sous-estimés. Le stockage est un élément essentiel de l'utilisation d'une source intermittente d'approvisionnement en électricité. La capacité nécessaire pour stocker 4 semaines de consommation mondiale d'énergie serait 30 fois supérieure à la capacité nécessaire pour alimenter l'ensemble du parc automobile mondial. Ce marché n'en est qu'à ses débuts et connaîtra une croissance exponentielle à mesure que l'approvisionnement dépendra davantage des énergies renouvelables.

En remplaçant l'essence et le diesel par l'électricité, il faudra tripler la production, le transport et la distribution de l'électricité. Les réseaux actuels sont déjà saturés et ne seront pas en mesure de répondre à cette demande sans un investissement massif dans l'amélioration des capacités.

La Chine l'a compris et investit dès maintenant. Le réseau national chinois achète aujourd'hui plus de cuivre que l'ensemble de l'industrie nationale de la construction. L'Occident devra suivre.

Nous restons convaincus que le nucléaire jouera un rôle important dans la transition énergétique. La Chine construit actuellement 25 nouvelles centrales nucléaires et en planifie 40 autres. Les délais de construction de nouveaux réacteurs en Occident sont notoirement longs, mais l'arrivée sur la scène de petits réacteurs modulaires comme alternative viable et moins coûteuse est porteuse d'espoir. Le prix de l'uranium s'est redressé de 20 % au cours de l'année, mais il reste bien en deçà du prix incitatif pour la mise en production de nouvelles mines.

Nous envisageons l'année à venir avec un certain optimisme. L'industrie minière prend conscience de la tâche qui l'attend à long terme et les fusions-acquisitions, principalement motivées par les grandes sociétés minières qui achètent des petites sociétés ayant des projets de développement prometteurs, sont en plein essor. À court terme, les prix des produits de base sont déterminés par de petites variations de l'offre et de la demande marginales, amplifiées par la spéculation sur le marché des contrats à terme. À moyen terme, ils sont déterminés par des changements majeurs dans le profil de la demande et, au cours des prochaines années, nous nous attendons à ce que la demande liée à la transition énergétique constitue justement un tel changement.

Principaux Mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titre	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SOCIEDAD QUIMICA Y MINERAL DE CHILE	17 317 578	18 351 956
FIRST QUANTUM MINERALS	15 576 539	15 996 665
SIGMA LITHIUM CORP	14 539 027	15 025 078
CAMECO CORP	11 646 084	7 718 424
FREEMPORT MCMORAN INC	9 285 165	9 191 123
IVANHOE MINES LTD.	8 105 274	9 279 339
MOSAIC COMPANY	7 793 710	7 765 480
LYNAS RARE EARTHS	7 751 542	7 590 861
FILO MINING CORP.	6 766 092	8 340 980
COPPER MOUNTAIN MINING CORP	5 339 612	9 648 786

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Information sur la sélection des intermédiaires

Pour évaluer les intermédiaires auxquels IXIOS Asset Management confie l'exécution des transactions, la société s'appuiera sur une liste de critères à définir en interne tel que:

- le coût d'intermédiation ;
- la rapidité d'exécution ;
- la capacité à minimiser l'impact de marché lors de l'exécution ;

- la qualité du traitement administratif.

Enfin, concernant les lieux d'exécution sur les titres principalement traités sur les marchés Européens, IXIOS Asset Management a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour IXIOS Asset Management d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le document « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Le document « Politique de Gestion des Conflits d'Intérêts » est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse : www.ixios-am.com

Information sur les frais de gestion variables

Conformément aux éléments présentés dans le prospectus, la société de gestion s'est vu attribuer des commissions de gestion variables liées à la surperformance du fonds face à ces indices de référence :

Classe	Devise	Commissions de surperformances acquises à la société de gestion		
		sur encours	sur rachats	Total
S	USD	2 670,03	912,00	3 582,03
I	USD	76 903,19	1 379,89	78 283,08
I - EUR	EUR	41 037,87	910,85	41 948,72
I - CHF	CHF	3 873,82	146,91	4 020,74
P	USD	-	46,54	46,54
P - EUR	EUR	877,96	13,16	891,12
R - EUR	EUR	-	-	-

Droits de Vote

Il n'y a pas de droit de vote attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Information sur les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les critères ESG pris en compte par l'OPCVM dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet www.ixios-am.com.

Politique de rémunération

Conformément à la directive 2014/91/EU, Ixios Asset Management a mis en place une Politique de Rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, s'appliquant en particulier aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés. La présente politique a été élaborée sur la base des textes suivants :

- la directive 2014/91/EU dite Directive OPCVM V du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions ;
- les Guidelines ESMA 2016/411 on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD ;
- le Guide publié par l'AMF à destination des sociétés de gestion « Directive OPCVM V ».

La Politique de Rémunération tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales d'Ixios Asset Management, ainsi que de la nature et de la portée de ses activités.

Le Conseil d'Administration d'Ixios Asset Management supervise l'établissement, la revue régulière et la mise en œuvre d'une Politique de Rémunération soutenant le développement de la société, respectant les cadres réglementaires et s'inscrivant dans les bonnes pratiques.

La Politique de Rémunération ainsi définie est mise en œuvre par la Direction des Ressources Humaines, sous la responsabilité du Directeur Général, et conformément aux principes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est revue annuellement. La politique de rémunération de la société de gestion, décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion, ainsi que sur son site internet www.ixios-am.com.

Rémunérations versées sur l'exercice

en k€			
Exercice 2022	Ensemble du Personnel	Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque	Autre personnel identifié
Rémunérations Fixes	696	608	-
Rémunérations Variables	11	-	-
Total des rémunérations	717	608	-
Effectif total	7	5	-

Méthode de calcul du risque global

La SICAV a choisi la méthode de l'engagement concernant le calcul du risque global.

comptes
annuels

BILANactif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	98 488 043,33	91 633 140,92
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	98 488 043,33	91 620 247,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	12 893,19
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	729,89	1 551 728,40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	729,89	1 551 728,40
Comptes financiers	4 444 255,83	5 924 459,80
Liquidités	4 444 255,83	5 924 459,80
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	102 933 029,05	99 109 329,12

BILAN passif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	102 977 524,49	81 470 058,03
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-589 620,99	19 195 875,86
• Résultat de l'exercice	-724 831,57	-2 892 449,19
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	101 663 071,93	97 773 484,70
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 158 437,60	1 173 498,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 158 437,60	1 173 498,66
Comptes financiers	111 519,52	162 345,76
Concours bancaires courants	111 519,52	162 345,76
Emprunts	-	-
Total du passif	102 933 029,05	99 109 329,12

HORS-bilan

30.06.2023

30.06.2022

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	85 999,79	752,19
• Produits sur actions et valeurs assimilées	858 300,00	617 438,42
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	944 299,79	618 190,61
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-48 096,77	-33 384,27
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-48 096,77	-33 384,27
Résultat sur opérations financières (I - II)	896 203,02	584 806,34
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 626 110,74	-3 061 935,24
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-729 907,72	-2 477 128,90
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 076,15	-415 320,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-724 831,57	-2 892 449,19

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les actions sont valorisées au cours de clôture du jour de valorisation.
- Les titres créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Obligations et obligations convertibles : la récupération des cours des obligations est alimentée par un fournisseur de données spécialisé ou d'un agent de calcul de référence, calculée à partir de prix de contributeurs externes au jour de la Valeur Liquidative.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du Président de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en dollars US multiplié par le nombre de contrats.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du Président de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques

Les actions sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour de valorisation issus des bases de données Bloomberg éventuellement complétées par d'autres sources de données (Reuters...).

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'USD, les valeurs non cotées en USD sont converties en contre-valeur USD suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Pour les compartiments dont la devise de référence est l'EUR, les valeurs non cotées en EUR sont converties en contre-valeur EUR suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : Reuters).

Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Méthode de comptabilisation

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action S 1 % TTC
		Action I 1,35% TTC
		Action I - EUR 1,35% TTC
		Action I - CHF 1,35% TTC
		Action P 2% TTC
		Action P - EUR 2% TTC
		Action R - EUR 2,30% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,2% TTC Maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	L'OPCVM pouvant être investi en part ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais seront au maximum de 0,1% TTC.
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% maximum de la surperformance au-delà de l'indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IML, dividendes net réinvestis

Surperformance

Modalité de calcul de la commission de surperformance

PERIODE D'OBSERVATION ET FREQUENCE DE CRISTALLISATION

La période d'observation correspond à l'exercice comptable de la SICAV.

La fréquence de cristallisation est la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée, le cas échéant, doit être payée à la société de gestion. Cette cristallisation intervient une fois par an à l'issue de la période d'observation.

PERIODE DE REFERENCE DE LA PERFORMANCE

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

A titre d'information, la date de départ de la première période de référence est le 1er juillet 2022.

INDICATEUR DE REFERENCE

- Indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI, dividendes net réinvestis pour les actions F, S, I, P ;
- Indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI, dividendes net réinvestis converti en EUR pour les actions I – EUR , P – EUR et R - EUR ;
- Indice MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI, dividendes net réinvestis converti en CHF pour les actions I - CHF ;

METHODE DE CALCUL

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative.
- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre l'actif de la classe d'action correspondante et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'Indicateur de Référence, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que la classe d'actions (ci-après l'« Actif de référence »).
- En cas de surperformance des classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables représentera 15% TTC de la différence entre la performance des classes d'actions du fonds et la performance de l'Actif de référence. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance classes d'actions par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision selon le même taux à hauteur de la dotation existante.
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront peut-être perçus en cours d'exercice.

PRELEVEMENT DE LA COMMISSION DE SURPERFORMANCE ET PERIODE DE RATTRAPAGE

En cas de surperformance de la classe d'actions du fonds à l'issue de la période de d'observation et de performance positive, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de surperformance de classe d'actions du fonds à l'issue de la période d'observation avec en parallèle une performance négative de classe d'actions du fonds, la société de gestion ne perçoit aucune commission de surperformance mais une nouvelle période d'observation démarre.

En cas de sous-performance de la classe d'actions par rapport à son Indicateur de Référence à l'issue de la période d'observation, aucune commission n'est perçue et la période d'observation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. Les périodes d'observation successives peuvent ainsi être allongées jusqu'à 5 ans (période de référence). Au-delà, si des sous-performances résiduelles n'ont pas été rattrapées, alors elles sont abandonnées.

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des porteurs d'actions du fonds. Exemples

En fonction des périodes d'observations, la classe d'action du fonds sous-performe ou surperforme son indice :

Année N	Performance du la classe d'actions	Performance de l'indice	Performance relative constatée sur l'année	Sous performance à compenser de l'année précédente	Performance relative nette	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance	Calcul de la commission de surperformance
Année 1	10%	5%	5%	0%	5%	0%	Oui	15%*5%
Année 2	3%	3%	0%	0%	0%	0%	Non	-
Année 3	-5%	0%	-5%	0%	-5%	-5%	Non	-
Année 4	5%	2%	3%	-5%	-2%	-2%	Non	-
Année 5	7%	5%	2%	-2%	0%	0%	Non	-
Année 6	8%	4%	4%	0%	4%	0%	OUI	15%*4%
Année 7	9%	7%	2%	0%	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 8	-15%	-5%	-10%	0%	-10%	-10%	Non	-
Année 9	-2%	-4%	2%	-10%	-8%	-8%	Non	-
Année 10	0%	-2%	2%	-8%	-6%	-6%	Non	-
Année 11	2%	0%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 12	10%	10%	0%	-4%	-4%	0%*	Non	-
Année 13	6%	4%	2%	0%*	2%	0%	Oui	15%*2%
Année 14	-6%	0%	-6%	0%	-6%	-6%	Non	-
Année 15	4%	2%	2%	-6%	-4%	-4%	Non	-
Année 16	6%	4%	2%	-4%	-2%	-2%	Non	-
Année 17	10%	14%	-4%	-2%	-6%	-6%	Non	-
Année 18	7%	7%	0%	-6%	-6%	-4%**	Non	-
Année 19	6%	1%	5%	-4%**	1%	0%	Oui	15%*1%

* La sous-performance de l'année 12 à compenser sur l'année suivante (année 13) est de 0% et non de -4% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, cette sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 12).

** La sous-performance de l'année 18 à compenser sur l'année suivante (année 19) est de -4% et non de -6% (sous-performance « théorique » à compenser sur l'année suivante). En effet, la quote-part de la sous-performance résiduelle de l'année 14 (-2%) qui n'a pas été intégralement compensée les années suivantes est abandonnée puisque la période de référence de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 ne pouvait être compensée que jusqu'à l'année 18).

Devise de comptabilité

USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Catégorie d'action(s)	Affection du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action S	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action I - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action I - CHF	Capitalisation	Capitalisation
Action P	Capitalisation	Capitalisation
Action P - EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R – EUR	Capitalisation	Capitalisation



2 évolution actif net

Devise	30.06.2023	30.06.2022
	USD	USD
Actif net en début d'exercice	97 773 484,70	80 272 975,79
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	43 586 582,65	109 744 750,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-53 682 284,46	-75 527 838,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27 858 119,97	30 830 481,71
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 440 284,46	-10 155 734,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-485 556,44	-347 913,59
Différences de change	-2 407 686,70	-7 027 111,57
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	14 190 604,39	-27 538 996,30
- Différence d'estimation exercice N	-12 647 743,07	-26 838 347,46
- Différence d'estimation exercice N-1	-26 838 347,46	700 648,84
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-729 907,72	-2 477 128,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	101 663 071,93	97 773 484,70

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 444 255,83
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	111 519,52
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 444 255,83	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	111 519,52	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CAD	AUD	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	68 346 957,70	12 963 078,65	4 036 828,23	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	2 623 683,11	1 337 680,66	1 366,79	313 625,38
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	51 232,58
Comptes financiers	-	-	-	111 519,52
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	729,89
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Somme à payer	-
Coupons à recevoir	729,89
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 158 437,60
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	633 552,50
Frais provisionnés	524 885,10
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action I / FR0014001BT0	22 429,573	23 237 501,66	11 698,819	12 331 599,76
Action I - CHF / FR0014002KJ0	4 452,619	4 259 362,97	3 227	3 615 726,46
Action I - EUR / FR0014001BU8	9 629,987	13 377 690,54	19 379,673	23 105 077,66
Action P / FR0014001BV6	69	79 649,70	6 789,195	7 057 548,72
Action P - EUR / FR0014001BW4	538,522	755 287,86	1 343,076	1 601 333,29
Action R - EUR / FR0014001BX2	-	-	-	-
Action S / FR0014001BS2	1 693	1 877 089,92	5 218,862	5 970 998,57
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I / FR0014001BT0		-		-
Action I - CHF / FR0014002KJ0		-		-
Action I - EUR / FR0014001BU8		-		-
Action P / FR0014001BV6		-		-
Action P - EUR / FR0014001BW4		-		-
Action R - EUR / FR0014001BX2		-		-
Action S / FR0014001BS2		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I / FR0014001BT0		-		-
Action I - CHF / FR0014002KJ0		-		-
Action I - EUR / FR0014001BU8		-		-
Action P / FR0014001BV6		-		-
Action P - EUR / FR0014001BW4		-		-
Action R - EUR / FR0014001BX2		-		-
Action S / FR0014001BS2		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I / FR0014001BT0		-		-
Action I - CHF / FR0014002KJ0		-		-
Action I - EUR / FR0014001BU8		-		-
Action P / FR0014001BV6		-		-
Action P - EUR / FR0014001BW4		-		-
Action R - EUR / FR0014001BX2		-		-
Action S / FR0014001BS2		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action I / FR0014001BT0	1,47
Action I - CHF / FR0014002KJ0	1,49
Action I - EUR / FR0014001BU8	1,48
Action P / FR0014001BV6	2,16
Action P - EUR / FR0014001BW4	2,12
Action R - EUR / FR0014001BX2	2,39
Action S / FR0014001BS2	1,14

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action I / FR0014001BT0	78 283,10
Action I - CHF / FR0014002KJ0	47 039,43
Action I - EUR / FR0014001BU8	4 458,14
Action P / FR0014001BV6	46,54
Action P - EUR / FR0014001BW4	1 026,73
Action R - EUR / FR0014001BX2	0,02
Action S / FR0014001BS2	3 582,04

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-724 831,57	-2 892 449,19
Total	-724 831,57	-2 892 449,19

Action I / FR0014001BT0	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-324 661,90	-657 256,69
Total	-324 661,90	-657 256,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I - CHF / FR0014002KJ0	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-73 816,50	-204 621,41
Total	-73 816,50	-204 621,41
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I - EUR / FR0014001BU8	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-211 582,88	-1 425 146,45
Total	-211 582,88	-1 425 146,45
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Action P / FR0014001BV6	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-47 176,99	-258 486,93
Total	-47 176,99	-258 486,93
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Action P - EUR / FR0014001BW4	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-28 534,99	-109 207,21
Total	-28 534,99	-109 207,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action R - EUR / FR0014001BX2	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-12,98	-6,49
Total	-12,98	-6,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action S / FR0014001BS2	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-39 045,33	-237 724,01
Total	-39 045,33	-237 724,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-589 620,89	19 195 875,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-589 620,89	19 195 875,86

Action I / FR0014001BT0	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-238 079,51	4 764 696,54
Total	-238 079,51	4 764 696,54
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I - CHF / FR0014002KJ0	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-68 836,55	1 778 558,65
Total	-68 836,55	1 778 558,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I - EUR / FR0014001BU8	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-164 744,53	7 102 692,48
Total	-164 744,53	7 102 692,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action P / FR0014001BV6	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-23 781,37	1 951 612,97
Total	-23 781,37	1 951 612,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action P - EUR / FR0014001BW4	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13 917,59	579 001,37
Total	-13 917,59	579 001,37
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action R - EUR / FR0014001BX2	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5,46	15,60
Total	-5,46	15,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Action S / FR0014001BS2	30.06.2023	30.06.2022
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-80 256,16	3 019 297,90
Total	-80 256,16	3 019 297,90
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 26 février 2021.

Devise					
USD	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Actif net	101 663 071,93	97 773 484,70	80 272 975,79	-	-

Action I / FR0014001BT0	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	35 377,939	24 647,185	18 698,736	-	-
Valeur liquidative	1 155,68	987,47	1 112,38	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-15,90	166,64	56,21	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - CHF / FR0014002KJ0	Devise de l'action et de la valeur liquidative : CHF				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	10 964,408	9 738,789	5 235,000	-	-
Valeur liquidative	972,93	888,03	961,09	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-13,01	161,61	9,53	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I - EUR / FR0014001BU8	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	20 297,011	30 046,697	20 647,827	-	-
Valeur liquidative	1 280,72	1 141,32	1 144,81	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-18,54	188,95	68,18	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0014001BV6	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	3 455,715	10 175,91	8 567,811	-	-
Valeur liquidative	1 147,48	984,76	1 106,51	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-20,53	166,38	48,10	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P - EUR / FR0014001BW4		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	1 672,228	2 476,782	1 910,954	-	-
Valeur liquidative	1 267,78	1 135,86	1 136,70	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-25,38	189,67	63,53	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action R - EUR / FR0014001BX2		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-	-
Nombre d'actions en circulation	1	1	-	-	-
Valeur liquidative	832,26	747,31	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-18,44	9,11	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action S / FR0014001BS2	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD			
	30.06.2023	30.06.2022	30.06.2021	-
Nombre d'actions en circulation	12 138,068	15 663,93	12 565,699	-
Valeur liquidative	1 171,01	995,1	1 109,46	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-9,82	177,57	64,79	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.06.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CA00791E1025	ADVENTUS MINING CORPORATION	PROPRE	1 000 000,00	226 709,15	CAD	0,22
AU0000049033	AIC MINES LTD	PROPRE	3 833 333,00	1 046 179,49	AUD	1,03
AU0000193666	ALLKEM LIMITED	PROPRE	125 000,00	1 332 963,70	AUD	1,31
CA0203981034	ALMONTY INDUSTRIES INC	PROPRE	901 200,00	401 810,23	CAD	0,40
CA02075X1033	ALPHA LITHIUM CORPORATION	PROPRE	1 888 500,00	1 955 173,72	CAD	1,92
MU0456S00006	ALPHAMIN RESOURCES CORP	PROPRE	10 000 000,00	7 632 541,39	CAD	7,51
CA0209361009	ALTIUS MINERALS CORPORATION	PROPRE	185 000,00	3 061 707,07	CAD	3,01
CA03074G1090	AMERIGO RESOURCES LTD	PROPRE	1 857 000,00	2 161 127,64	CAD	2,13
CA03349X1015	ANDEAN PRECIOUS METALS CORP	PROPRE	2 282 600,00	1 310 965,31	CAD	1,29
CA04035D1024	ARIANNE PHOSPHATE INC	PROPRE	1 909 000,00	598 689,75	CAD	0,59
CA0405181029	ARIZONA METALS CORP	PROPRE	464 500,00	1 070 615,07	CAD	1,05
CA04058Q1054	ARIZONA SONORAN COPPER COMPANY INC	PROPRE	1 015 100,00	1 296 412,85	CAD	1,28
CY0106002112	ATALAYA MINING PLC	PROPRE	462 000,00	1 879 548,33	GBP	1,85
CA04681A1057	ATEX RESOURCES INC	PROPRE	2 150 000,00	1 381 036,57	CAD	1,36
AU000000BKT0	BLACK ROCK MINING LTD	PROPRE	3 291 667,00	241 020,72	AUD	0,24
CA10566M1068	BRAVO MINING CORP	PROPRE	285 700,00	865 769,75	CAD	0,85
CA1170881041	BRUNSWICK EXPLORATION INC	PROPRE	1 000 000,00	589 443,79	CAD	0,58
CA13321L1085	CAMECO CORP	PROPRE	120 000,00	3 762 465,06	CAD	3,70
CA13515Q1037	CANADA NICKEL COMPANY INC	PROPRE	575 000,00	543 157,34	CAD	0,53
BMG022411000	CAPITAL LTD	PROPRE	210 000,00	252 564,31	GBP	0,25
CA14071L1085	CAPSTONE COPPER CORP	PROPRE	700 000,00	3 179 217,98	CAD	3,13
AU0000046203	CARNABY RESOURCES LTD	PROPRE	1 229 508,00	859 342,82	AUD	0,85
AU000000CTM4	CENTAURUS METALS LTD	PROPRE	4 352 069,00	2 578 288,88	AUD	2,54
CA2483561072	DENISON MINES	PROPRE	2 236 943,00	2 796 178,75	USD	2,75
CA2546771072	DISCOVERY SILVER CORP	PROPRE	1 900 000,00	1 191 734,43	CAD	1,17

IXIOS ENERGY METALS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA25821T1003	DORE COPPER MINING CORP	PROPRE	1 327 500,00	150 478,20	CAD	0,15
CA2926717083	ENERGY FUELS INC	PROPRE	300 000,00	1 872 000,00	USD	1,84
CA26925V1085	E3 LITHIUM LTD	PROPRE	222 222,00	387 924,16	CAD	0,38
CA3073571034	FARADAY COPPER CORP	PROPRE	2 175 000,00	1 265 603,83	CAD	1,24
CA31729R1055	FILO CORP	PROPRE	80 000,00	1 560 363,51	CAD	1,53
CA31730E9787	FILO MNG CORP	PROPRE	100 000,00	1 950 454,39	CAD	1,92
GB00BNR45554	FIRST TIN LIMITED	PROPRE	1 666 667,00	153 620,22	GBP	0,15
CA3449112018	FORAN MINING CORP	PROPRE	1 550 000,00	4 123 083,74	CAD	4,06
AU0000021461	GALAN LITHIUM LTD	PROPRE	1 238 096,00	717 000,35	AUD	0,71
CA37637H1055	GIYANI METALS CORP	PROPRE	2 697 000,00	244 573,83	CAD	0,24
AU0000188021	GROUP 6 METALS LIMITED	PROPRE	3 508 639,00	303 618,22	AUD	0,30
CA4620481099	ION ENERGY LTD	PROPRE	360 000,00	60 531,34	CAD	0,06
CA46579R1047	IVANHOE MINES LTD SHS A	PROPRE	450 000,00	4 113 070,76	CAD	4,05
CA5170971017	LARGO INC	PROPRE	700 000,00	2 972 912,65	CAD	2,92
CA53000A1066	LI FT POWER LTD	PROPRE	32 600,00	224 185,12	CAD	0,22
CA53000A3047	LI FT POWER LTD	PROPRE	50 000,00	343 842,21	CAD	0,34
CA53680W1059	LITHIUM ROYALTY CORP	PROPRE	100 000,00	998 275,96	CAD	0,98
US53814L1089	LIVENT CORPORATION	PROPRE	100 000,00	2 743 000,00	USD	2,70
AU0000148975	LUNNON METALS LIMITED	PROPRE	1 262 635,00	798 449,08	AUD	0,79
CA55925F1027	MAGNA MINING INC	PROPRE	2 280 200,00	1 033 884,41	CAD	1,02
CA5609091031	MAJ DRILL GRP INTL	PROPRE	327 800,00	2 264 138,24	CAD	2,23
AU000000MLX7	METALS X	PROPRE	16 000 000,00	3 035 363,03	AUD	2,99
CA60273M1059	MINEHUB TECHNOLOGIES INC	PROPRE	370 000,00	76 892,19	CAD	0,08
CA62988F1027	NAMBIA CRITICAL METALS INC	PROPRE	2 165 000,00	163 608,44	CAD	0,16
CA64046G1063	NEO PRFORMANCE MATERIALS INC	PROPRE	423 400,00	2 623 689,88	CAD	2,58
AU0000006934	NEW WORLD RESOURCES LTD	PROPRE	29 694 199,00	711 573,74	AUD	0,70
CA65343M2094	NEXTSOURCE MATERIA INC	PROPRE	868 400,00	1 253 432,57	CAD	1,23
CA65343P1036	NGEX MINERALS LTD	PROPRE	350 000,00	1 914 936,62	CAD	1,88
CA66979W8429	NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC	PROPRE	2 400,00	7 508,61	CAD	0,01
CA6698091056	NOVA ROYALTY CORP	PROPRE	1 534 500,00	2 006 137,93	CAD	1,97

IXIOS ENERGY METALS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA69806A1084	PAN GLOBAL RESOURCES INC	PROPRE	850 000,00	224 819,91	CAD	0,22
VGG7060R1139	PHOENIX COPPER LTD	PROPRE	1 325 000,00	370 595,47	GBP	0,36
AU000000RXM4	REX MINERALS LTD	PROPRE	6 000 000,00	918 596,71	AUD	0,90
AU000000RTR1	RUMBLE RESOURCES LTD	PROPRE	3 511 038,00	420 681,91	AUD	0,41
CA8265991023	SIGMA LITHIUM CORPORATION	PROPRE	100 000,00	4 030 000,00	USD	3,96
CA83419D2014	SOLARIS RESOURCES INC	PROPRE	400 000,00	1 789 490,89	CAD	1,76
VGG866591024	TALON METALS	PROPRE	5 670 000,00	1 510 393,04	CAD	1,49
CA8787422044	TECK RESOURCES B	PROPRE	80 000,00	3 374 641,27	CAD	3,32
GB00BF7J2535	TRIDENT ROYALTIES PLC	PROPRE	2 335 000,00	1 350 702,88	GBP	1,33
GB00BP6QM557	TUNGSTEN WEST PLC	PROPRE	750 000,00	29 797,02	GBP	0,03
CA90022K1003	TURMALINA METALS CORP	PROPRE	1 573 900,00	261 666,19	CAD	0,26
US9168961038	URANIUM ENERGY	PROPRE	500 000,00	1 700 000,00	USD	1,67
CA92919F1036	VOX ROYALTY CORP	PROPRE	88 472,00	215 951,47	CAD	0,21
Total Action				98 486 154,09		96,88
Warrant						
CA00791E1108	ADVENTUS MINING CORP WARRANT 24/06/2023	PROPRE	500 000,00	0,00	CAD	0,00
CA0272591268	AMERICAN LITHIUM CORP WARRANT 02/11/2023	PROPRE	200 000,00	0,00	CAD	0,00
CA1566151223	CENTURY LITHIUM CORP WARRANT 03/02/2024	PROPRE	125 000,00	0,00	CAD	0,00
CA22675W1317	CRITICAL ELEMENTS LITHIUM CORPORATION 01/12/2023	PROPRE	125 000,00	0,00	CAD	0,00
CA29102L1250	EMERITA RESOURCES CORP WARRANT 14/07/2023	PROPRE	375 000,00	0,00	CAD	0,00
CA35910P1172	FRONTIER LITHIUM INC WARRANT 10/11/2025	PROPRE	70 000,00	0,00	CAD	0,00
CA37637H1394	GIYANI METALS CORP WARRANT 03/12/2023	PROPRE	500 000,00	1 889,24	CAD	0,00
CA4620481255	ION ENERGY WARRANT 12/04/2024	PROPRE	360 000,00	0,00	CAD	0,00
CA65501C1260	NOBEL RESOURCES CORP WARRANT	PROPRE	250 000,00	0,00	CAD	0,00
CA92919F1291	VOX ROYALTY CORP WARRENT ON VOX 25/03/2024	PROPRE	104 162,00	0,00	CAD	0,00
Total Warrant				1 889,24		0,00
Total Valeurs mobilières				98 488 043,33		96,88
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-633 552,50	-633 552,50	USD	-0,62
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	2 009 586,25	1 337 680,66	AUD	1,32

IXIOS ENERGY METALS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	3 471 871,04	2 623 683,11	CAD	2,58
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	280 305,92	313 317,72	CHF	0,31
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-102 217,71	-111 519,52	EUR	-0,11
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1 075,08	1 366,79	GBP	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	167 899,89	167 899,89	USD	0,17
	BANQUE ZAR SGP	PROPRE	5 812,07	307,66	ZAR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				3 699 183,81		3,64
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-135 684,19	-135 684,19	USD	-0,13
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-95 546,53	-95 546,53	USD	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-40 616,79	-40 616,79	USD	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-27 828,38	-27 828,38	USD	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-11 896,01	-11 896,01	USD	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5,25	-5,25	USD	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-35 501,41	-35 501,41	USD	-0,03
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-3 873,84	-4 330,06	CHF	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-41 037,89	-44 772,34	EUR	-0,04
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-877,98	-957,88	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-76 903,20	-76 903,20	USD	-0,08
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-2 670,04	-2 670,04	USD	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-121,77	-136,11	CHF	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-910,84	-993,73	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-1 344,56	-1 344,56	USD	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-16,37	-16,37	USD	-0,00
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-51 346,91	-51 346,91	USD	-0,05
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	0,01	0,01	USD	0,00
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	-25,14	-28,10	CHF	-0,00
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	-13,16	-14,36	EUR	-0,00
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	5 707,11	5 707,11	USD	0,01
Total FRAIS DE GESTION				-524 885,10		-0,52
Total Liquidites				3 174 298,71		3,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
CA92919F1USD	VOX ROYALTY CORP	ACHLIG	88 472,00	729,89	USD	0,00
<i>Total Action</i>				729,89		0,00
<i>Total Coupons</i>				729,89		0,00
Total IXIOS ENERGY METALS				101 663 071,93		100,00

Dénomination du produit: IXIOS ENERGY METALS**Identifiant d'entité juridique:** 9695001E121A7BME9I32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : _ % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: _%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),



- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Non applicable

- **et par rapport aux périodes précédentes?**

Non applicable

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

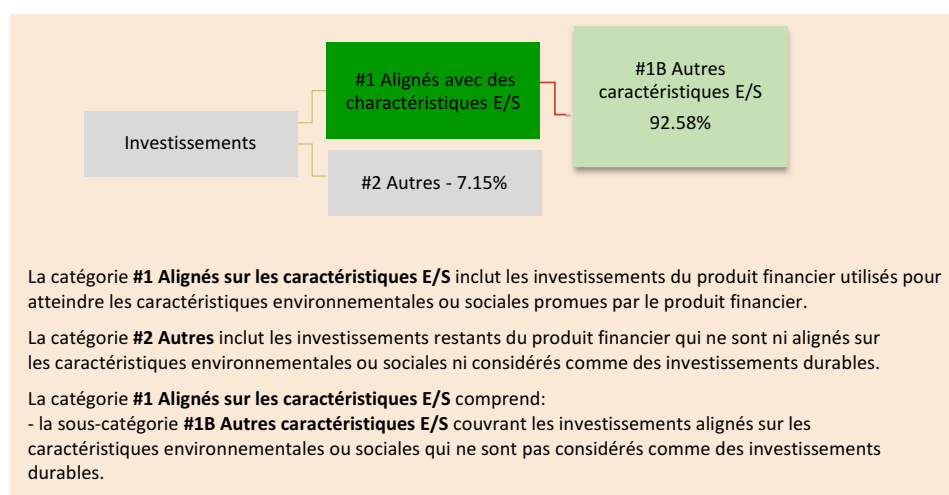
Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
ALPHAMIN RESOURCES CORP	Matières premières	7,42%	Canada
FORAN MINING CORPORATION	Matières premières	4,01%	Canada
IVANHOE MINES LTD-CL A	Matières premières	4,00%	Canada
SIGMA LITHIUM CORP	Matières premières	3,92%	Canada
CAMECO CORP	Matières premières	3,66%	Canada



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Au 30/03/2023, IXIOS ENERGY METALS a :

- 92,58% du total actif du fonds qui est constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S)
- 7,15% du total actif du fonds qui appartient à la poche #2 Autres.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue : - Un minimum de 90% du total actif du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S. - Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés sont :

Secteur	% actifs
---------	----------

Matières premières	100%
--------------------	------

L'évaluation de la qualité de gouvernance de l'entreprise est indispensable afin de garantir la pérennité de l'entreprise et d'assurer la bonne performance sur les aspects environnementaux et sociaux.

Ainsi le pilier gouvernance représente 50% de la note global ESG.

L'analyse de la gouvernance porte notamment sur :

- La structure du Conseil d'Administration ;
- Les politiques de rémunération,
- L'indépendance des Comités de Rémunération et d'audit ;
- Gouvernance des parties prenantes (Code d'éthique, Programme de dénonciation, Politique anti-corruption, Controverses en matière de gouvernance) ;
- La structure actionnariale.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ixios Energy Metals étant un fonds sectoriel sur des activités minières la part d'alignement avec la Taxinomie est de 0%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ixios Energy Metals n'a pas réalisé d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ixios Energy Metals n'a pas réalisé d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont :

- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG ;
- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales

Le fonds Ixios Energy Metals fait l'objet de contrôle continu des caractéristiques extra financières des investissements.

Il est ainsi contrôlé en pré-post trade :

- le taux de couverture par une notation ESG des investissements (90% minimum)
- aucune note ESG n'est inférieure à 1
- la performance ESG du fonds dépasse celle de son univers sur 2 indicateurs clés :
 - o taux d'indépendance des membres du conseil d'administration
 - o taux de féminisation de la direction
- les secteurs d'investissements
- les capitalisations.



Ces éléments sont vu comme des contraintes d'investissement au même titre que les ratios réglementaires.

Les performances sur des indicateurs ESG du fonds par rapport à son univers sont par ailleurs publiées mensuellement.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par **Ixios Energy Metals**.